

CONCOURS

**POUR LA CONSTRUCTION
D'UNE SALLE POLYVALENTE ET
DE PLACES DE SPORTS**

A GRONE

RAPPORT DU JURY

Janvier 2000

SOMMAIRE

1.	Indications générales	3
1.1	Organisation du concours	3
1.1.2	Participants	3
1.2	Jury	3
1.2.1	Composition du jury	3
1.2.2	Secrétariat	4
1.3	Indications générales	4
1.4	Réponses aux questions	4
2.	Problème posé aux concurrents	5
2.1	Objectifs	5
2.2	Réflexions à propos du jugement	5
2.3	Site	6
3.	Critique générale du premier tour	7
3.1	Délibérations	7
3.2	Recevabilité	8
3.3	Visite du site	8
3.4	Examen des projets	8
3.5	Critiques des projets conservés après le premier tour	9
4.	Déroulement du jugement du deuxième tour	14
4.1	Projets remis	14
4.2	Examen préalable	14
4.3	Délibérations	14
4.4	Recevabilité	14
4.5	Examen des projets	15
4.6	Deuxième tour d'élimination	16
4.7	Troisième tour d'élimination	20
4.8	Analyse des projets restants	25
4.9	Tour de rattrapage	32
5.	Classement et attribution des prix	33

6.	Recommandations et conclusions du jury	34
7.	Approbation du rapport du jury	35
8.	Ouverture des enveloppes cachetées	36
8.1	Projets primés	36
9.	Divers	38
10.	Liste des auteurs	39

1. INDICATIONS GENERALES

1.1 Organisation du concours

La commune de Grône, en collaboration avec le Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, représenté par son Service cantonal des bâtiments, monuments et archéologie, a ouvert un concours à deux tours (deux degrés) au sens de l'article 7 de la norme SIA No 152, édition 1993 sur les concours d'architecture.

1.1.2 Participants

Le concours est ouvert aux architectes ayant leur domicile ou leur siège en Suisse, pour autant que leur canton de domicile ou de siège social accorde la réciprocité (art. 6 LcMP), c'est-à-dire tous les cantons suisses à l'exception des cantons de :

- | | |
|-----------------------------|-----------------|
| - Genève | - Schaffouse |
| - Appenzel Rhodes intérieur | - Niedwald |
| - Bâle campagne | - St-Gall |
| - Bâle ville | - Liechtenstein |
| - Uri | |

Pour participer, les architectes doivent être inscrits sur la liste permanente des architectes de leur canton ou être diplômés d'une école d'architecture de niveau universitaire ou ETS depuis moins de 10 ans.

Les groupes inscrits pour le concours ne peuvent être modifiés après le rendu du premier tour.

1.2 Jury

1.2.1 Composition du jury

Président :

Bernard ATTINGER, Architecte cantonal, Sion

Membres :

Gaby FAVRE, Vice-président de la commune de Grône
André GILLIOZ, Président de la commune de Grône
Pierre ROUAULT, Architecte EPF, Lausanne
Bernard ZURBUCHEN, Architecte EPF, Lausanne

Suppléants :

Evelyne GARD, Présidente du CA du C.O. de Grône, Sierre
 Laurent MAYORAZ, Architecte, Service des bâtiments, Sion
 Daniel PERRUCHOUD, Membre du CA du C.O. de Grône, Chalais
 Jean-Bernard ZUFFEREY, Conseiller communal, Grône

Experts :

Erwin EYER, Inspecteur cantonal de gymnastique, Sion
 Eric MABILLARD, Président des Commissions scolaires du C.O. et du
 primaire, Grône
 Christian PRALONG, Président de l'association « Sport, Etudes »
 Patrick RUDAZ, Directeur du C.O., Grône

1.2.2 Secrétariat :

Christine DELETROZ KUONEN, Fully
 Sabine RAST-PERRET, Fully

1.3 Indications générales

- Le présent concours a débuté par les publications au BO des 13 et 20 août 1999.
- Le délai d'inscription était fixé au 3 septembre 1999. A cette date, 72 bureaux s'étaient inscrits.
- Le rendu du premier tour était fixé au 18 octobre 1999.
- 49 concurrents ont remis un projet dans les délais.
- Le Service des bâtiments de l'Etat du Valais a contrôlé les dates de rendu.
- Suite au jugement du premier tour, 15 projets ont été retenus ; ils ont tous rendu un projet dans les délais, soit le 10 janvier 2000.

1.4 Réponses aux questions

- 9 questions anonymes ont été posées au premier tour, les réponses ont été envoyées aux concurrents le 27 septembre 1999.
- Le deuxième tour de ce concours n'a fait l'objet d'aucune question.

2. PROBLEME POSE AUX CONCURRENTS

2.1 Objectifs

- Les salles de gymnastique du C.O. de Grône ne peuvent plus absorber l'augmentation du nombre d'élèves.
- Une des salles de gymnastique date de 1938. Elle ne correspond plus aux exigences actuelles en matière de dimensions, équipement et sécurité et doit être démolie ou désaffectée pour faire place à l'agrandissement du cycle.
- La salle doit être polyvalente pour répondre à des besoins culturels.
- L'introduction du système d'enseignement « Sport, Etudes » et les besoins des sociétés locales impliquent la création de plusieurs terrains de sports.

Confrontée à ces différents problèmes, la commune de Grône a décidé de construire une salle polyvalente et des places de sports.

2.2 Réflexions à propos du jugement

Généralités

En rédigeant le présent rapport, après avoir pris connaissance de l'ensemble des projets, le jury, face aux 49 concurrents qui se sont donnés la peine d'aborder les problèmes posés par ce concours et aux 15 concurrents invités à poursuivre leur travail lors du deuxième tour, ne peut livrer qu'une partie des réflexions qu'il a faites tout au long de son travail. Il n'a pas la prétention de régler de manière définitive tous les problèmes posés par l'établissement de ce projet dans ce lieu. Il espère, en donnant ses réflexions, permettre une meilleure compréhension de ses choix et du présent rapport.

Le travail d'un jury de concours se fait à partir des analyses et des conclusions faites par les concurrents. La tâche du jury est facilitée par les différentes manières d'envisager le problème présenté par ces derniers. La confrontation des différentes solutions proposées permet au jury d'approcher pas à pas, tour après tour, de la réponse optimale au problème posé. Cette solution ne peut pas être le cumul des réponses données aux questions posées aux concurrents. Elle se trouve auprès de celui, ou de ceux, qui auront le mieux su en faire la synthèse pour proposer une réponse globale. Le rôle de l'architecte ne consiste pas simplement à répondre à toutes les demandes de l'utilisateur; sa mission ne peut s'accomplir qu'en dépassant les réponses fonctionnelles, en répondant certes aux besoins et contraintes, mais en réunissant tous les éléments : territoire, organisation, contenu, contenant, pour en faire un tout, UN projet.

L'architecte ne doit cependant pas oublier sa mission première : répondre au service minimum qu'attend de lui la société, c'est-à-dire établir un projet qui permette, dans des conditions optimales de confort, de qualité de la vie et de coût, d'exercer les activités pour lesquelles il doit être réalisé.

Problématique du concours à deux tours

Dans la conjoncture actuelle du fait de l'ouverture des marchés publics, le nombre de participants à des concours d'architecture devient trop important. Cela provoque une masse de travail démesurée par rapport aux buts recherchés et risque de ne plus permettre, par l'application de règles sélectives délicates ou arbitraires ou pour des raisons financières, de donner des chances à des architectes en devenir. De plus, au-delà d'un certain nombre de projets, le travail du jury devient difficile et la part de hasard trop importante eu égard à la quantité de travail fourni.

Pour ces différentes raisons, le Service des bâtiments a proposé cette forme de concours à deux degrés ou deux tours.

Lors du premier tour, les architectes doivent rendre un concept, sans entrer dans les détails, et limiter leurs prestations afin d'éviter la débauche de travail. Le jury retiendra un nombre relativement élevé, 15-30 participants, pour le deuxième tour, sur la base des concepts présentés. Le concours de projet "normal" (1:200) suivra, lui aussi anonyme.

Les architectes ont été instamment priés de ne pas aller, lors du premier tour, au-delà de ce qui leur était demandé afin d'éviter toute surenchère. Le jury, en cas de données trop détaillées (réductions au 1:500 de plans, au 1:200 par exemple), s'est réservé le droit d'éliminer les projets pour concurrence déloyale. Cela n'a pas été le cas quoique des projets rendus au premier tour allaient au-delà des exigences requises.

Dans ce genre de concours à deux tours, les architectes doivent se contenter de présenter un parti schématique sans nécessairement apporter la preuve de sa parfaite réponse aux détails du programme; la confirmation de ce respect du programme fait partie de la mission du deuxième tour.

2.3

Site

Le terrain mis à disposition par la commune pour la construction du centre sportif se situe dans la plaine, à environ 250 m. au nord-ouest du centre scolaire. Il est horizontal et actuellement libre de toute construction.

3. CRITIQUE GENERALE DU PREMIER TOUR

3.1 Délibérations

Le jury s'est réuni les 22 et 26 octobre 1999 à la salle de protection civile du Nézet à Grône. Il a procédé à l'ouverture des cartables et a numéroté arbitrairement les projets de 1 à 49.

Projet No 1	29.27.15
Projet No 2	44.56.87
Projet No 3	36.42.95
Projet No 4	10.36.71
Projet No 5	67.00.70
Projet No 6	26.53.81
Projet No 7	71.37.05
Projet No 8	23.18.13
Projet No 9	14.01.76
Projet No 10	48.52.09
Projet No 11	14.10.99
Projet No 12	73.82.37
Projet No 13	10.26.99
Projet No 14	75.07.28
Projet No 15	14.34.12
Projet No 16	82.69.56
Projet No 17	19.23.81
Projet No 18	18.04.31
Projet No 19	75.48.26
Projet No 20	49.27
Projet No 21	27.93.51
Projet No 22	12.00.39
Projet No 23	17.77.57
Projet No 24	43.47.73
Projet No 25	54.56.86
Projet No 26	25.87.43
Projet No 27	01.10.10
Projet No 28	42.39.17
Projet No 29	12.94.37
Projet No 30	08.66.71
Projet No 31	21.7
Projet No 32	05.02.23
Projet No 33	26.31.24
Projet No 34	73.52.44
Projet No 35	42.08.56
Projet No 36	86.98.61
Projet No 37	46.68.54
Projet No 38	17.38.11
Projet No 39	78.96.23
Projet No 40	25.10.52
Projet No 41	23.27.73
Projet No 42	70.36.91
Projet No 43	35.90.16
Projet No 44	19.24.27

Projet No 45	14.27.13
Projet No 46	31.12.99
Projet No 47	90.17.01
Projet No 48	59.37.75
Projet No 49	12.96.47

3.2 Recevabilité

Le jury a contrôlé et constaté que les conditions prévues à l'article 4.2.1 du règlement SIA 152 étaient respectées.

3.3 Visite du site

Le jury s'est rendu sur le site le 22 octobre 1999.

3.4 Examen des projets

Le jury a procédé à un examen des 49 projets présentés et retenu les 15 projets suivants.

Projet No 7	71.37.05
Projet No 9	14.01.76
Projet No 10	48.52.09
Projet No 11	14.10.99
Projet No 13	10.26.99
Projet No 16	82.69.56
Projet No 17	19.23.81
Projet No 19	75.48.26
Projet No 22	12.00.39
Projet No 23	17.77.57
Projet No 24	43.47.73
Projet No 29	12.94.37
Projet No 37	46.68.54
Projet No 38	17.38.11
Projet No 41	23.27.73

Les auteurs des projets retenus ont reçu, chacun, par l'intermédiaire d'un notaire, pour garantir l'anonymat, une brève critique de leur projet ainsi qu'un règlement et programme complété pour le deuxième tour.

3.5 Critiques des projets conservés après le premier tour

Projet N° 7 - 71.37.05

La proposition découpe clairement la parcelle en trois bandes : tennis, salle polyvalente et place de fêtes et enfin aires de sports, chacune des bandes étant séparée par une rangée d'arbres. La piste de course se trouve, contrairement aux principes mis en place, curieusement séparée du reste des activités sportives.

Le volume de la salle polyvalente est compact et l'organisation intérieure potentiellement intéressante. La livraison de la cuisine doit être améliorée ainsi que l'éclairage des salles de sports qui est fortement différencié d'une salle à l'autre.

Projet N° 9 - 14.01.76

La proposition implante un volume au milieu de la parcelle qui se greffe sur un long portique séparant le site clairement en parties sportives d'une part et en partie publique (parking et place de fêtes) d'autre part.

La relation de l'entrée avec le parking est quelque peu abrupte de même la relation du réfectoire avec l'extérieur. Le dispositif pieds propres - pieds sales fonctionne, mais nécessite de longs couloirs de distribution et une multiplication des entrées directement dans les salles de gymnastique.

La volumétrie générale est relativement importante.

Projet N° 10 - 48.52.09

La proposition implante un volume compact vers la partie Nord de la parcelle. L'accès au site se fait à travers le parking et nécessiterait d'être amélioré. L'organisation générale des activités sur le site est possible. Toutefois la piste de course est exclue des autres activités et la piste finlandaise n'est pas acceptable dans la forme proposée.

La typologie, un volume haut pour les salles de gymnastique, et une "couronne" basse pour les services, permet un bon éclairage des salles. L'organisation générale est possible; toutefois l'existence d'une double entrée, et de manière générale, d'un plan parfaitement symétrique demande à être vérifié plus précisément.

Projet N° 11 - 14.10.99

La proposition implante un volume compact au milieu de la parcelle. L'accessibilité est simple et précise. La plantation systématique d'arbres pourrait être moins dispendieuse et plus précise.

Le bâtiment, compact, surélevé dans la partie de la salle de gymnastique, est enterré d'un niveau, ce qui n'est pas souhaitable vu la présence de la nappe phréatique très proche de la surface.

L'organisation intérieure est possible; le dimensionnement de la cuisine doit être revu.

Projet N° 13 - 10.26.99

Le projet place la salle polyvalente dans le "fond" de la parcelle, ceci détermine deux aires, l'une pour les aires de sports extérieurs, et l'autre pour le tennis. Le parking, qui sert également de place de fête, est implanté de manière résiduelle devant le bâtiment, ce qui rend l'entrée difficile et peu significative. D'autre part, l'espace réservé pour l'implantation de la tente est très petit et forme une composition hasardeuse avec le reste du projet.

L'organisation générale du bâtiment est correcte, quoique le principe adopté découpe fortement les activités et exclut toute relation entre le réfectoire et les salles. La relation de la salle de musculation avec une des salles de gymnastique est faible.

Projet N° 16 - 82.69.56

Ce projet propose un découpage clair de la parcelle en trois bandes : à l'Ouest les tennis complétés par une zone boisée destinée à des jeux d'enfants, au centre, le volume accueillant la double salle de gymnastique prolongé par une place de fêtes, utilisée comme espace d'accès ; à l'Est enfin, les terrains de sports et le parking.

La clarté des implantations et le souci d'une inscription dans le contexte urbain sont séduisants.

Le volume de la salle polyvalente, compact, possède une échelle appropriée. Au niveau de son organisation, une plus grande clarté devra être trouvée entre l'entrée publique et le réfectoire. La cuisine devra être redimensionnée et la double hauteur accordée aux loges des artistes et à la salle de musculation semble superflue. Une attention devra être portée à l'éclairage de la partie Ouest de la salle de gymnastique lors d'utilisation simultanée.

Projet N° 17 - 19.23.81

Le projet propose l'implantation d'un volume dans la tranche médiane de la parcelle; ce volume s'accroche à un long portique (accessible en toiture) qui longe le parking et le terrain de football et accompagne le visiteur ou le spectateur et tente ainsi d'organiser et de lier l'ensemble des activités. Cette disposition est possible, toutefois l'accrochage des éléments doit être précisé.

Du choix structurel et de la forme qui en découle résultent cinq niveaux dont, un, enterré dans la nappe phréatique; ce qui peut paraître quelque peu exagéré. La justification de la structure, l'éclairage de la salle devront être précisés. D'une manière générale, ce projet devrait, en gardant les principes énoncés, tendre à une réduction et à une précision de l'ensemble.

Projet N° 19 - 75.48.26

Le projet implante la salle polyvalente près de l'accès à la parcelle et découpe la parcelle en couches horizontales dont l'une contient la place de fêtes et le parking et l'autre les activités sportives. Le volume est "à cheval" sur ces deux couches et marque l'entrée de manière précise. L'implantation des vestiaires le long de cette façade principale, au rez-de-chaussée, devra être précisée et conserver le côté représentatif de cet accès.

L'organisation générale des activités est correcte, ainsi que l'éclairage des salles. Le projet doit démontrer le potentiel qu'il contient par sa matérialisation précise et des choix structurels adéquats.

Projet N° 22 - 12.00.39

Ce projet propose de délimiter, à l'aide de haies, trois zones distinctes : l'infrastructure des tennis à l'Ouest, le terrain de football au centre, les terrains de sports et la salle polyvalente à l'Est.

L'implantation des divers éléments du programme est intéressante malgré une pléthore d'intentions quelque peu superflues (haies systématiques, surélévation du terrain de football, géométries diverses, etc.).

Le volume de la salle polyvalente, extrêmement compact, fonctionne correctement. Malheureusement, le fait d'excaver la construction est peu viable économiquement. D'autre part, l'éclairage naturel, exclusivement zénithal, demande à être vérifié.

Projet N° 23 - 17.77.57

Le projet propose en plan un volume pentagonal apparemment monolithique près de l'accès à la parcelle. L'absence d'orthogonalité lui confère un caractère autonome et "hors d'échelle" qui peut correspondre à ce programme et à ce lieu.

L'organisation générale du projet paraît correcte, toutefois la multiplication "d'espaces extérieurs d'accueil" semble découper fortement le volume et ne doit pas nuire à la perception de volumétrie générale. Tous les choix, aussi bien en ce qui concerne la structure, les matériaux et le plan, doivent contribuer et renforcer l'impact d'un tel volume sur l'environnement.

Projet N° 24 - 43.47.73

Le projet propose l'implantation d'un volume "lumineux" proche de l'entrée reléguant ainsi la place de fête à l'arrière du site. Il cherche à donner l'image d'une "tente-monument" plantée dans un pré. Le jeu sémantique entre institution et volume léger ou éphémère et durable est précaire et doit, dans sa matérialisation, démontrer sa pertinence. Les choix structurels et au niveau de l'enveloppe devront démontrer leur pertinence tant au niveau des coûts que de la durabilité ou de la consommation d'énergie. Par ailleurs, l'efficacité du principe d'éclairage devra être clairement démontrée.

L'organisation générale du plan semble convenir et devra être affinée au niveau du dimensionnement et des circulations (par exemple pieds propres - pieds sales).

Projet N° 29 - 12.94.37

Le projet implante le volume de la salle polyvalente près de l'entrée de la parcelle et place la place des fêtes à l'arrière du volume. Cette disposition divise clairement les activités et régularise la parcelle.

La volumétrie est fortement orientée et le choix structurel se veut l'expression d'un grand couvert sous lequel s'organisent librement les activités et les volumes indépendamment de celle-ci. La pertinence de ce choix, surtout en ce qui concerne les coûts devra être démontrée.

Les zones de musculation et échauffement sont trop nombreuses et difficilement accessibles pour certaines. La création de deux passerelles latérales donnant accès à des salles de musculation et à une terrasse extérieure paraît sur-instrumentée voire superflue.

Projet N° 37 - 46.68.54

Le projet implante le volume de la salle polyvalente au milieu de la parcelle en orientant les vestiaires et le réfectoire sur le terrain de football. La piste de 100m est reléguée "en dehors" des autres activités sportives.

L'organisation intérieure semble convenir, toutefois l'accès des handicapés au réfectoire doit être assuré. La structure et la matérialisation devront être précisées ainsi que l'expression des façades.

Projet N° 38 - 17.38.11

La proposition implante un volume compact à l'Est de la parcelle. Les aires de sports ouvertes et couvertes sont regroupées et dégagent une aire à l'entrée du site attribuée au parking et à la place de fêtes. Cette disposition est possible à condition de contrôler soigneusement les rapports avec les limites de la parcelle.

L'accès piéton à travers le parking devrait être précisé, ainsi que la relation avec l'école.

Dans le bâtiment, le principe de mettre tous les espaces publics à l'étage coupe ceux-ci de tout contact direct avec l'extérieur et doit être soigneusement examiné. D'autre part, une relation pieds propres - pieds sales pour les vestiaires doit être trouvée; la relation vestiaire - aires extérieures (terrain de football) est relativement longue; les vues du réfectoire vers l'extérieur sont peu intéressantes; le dimensionnement de la cuisine doit être vérifié; un accès direct pour la scène doit être créé. La scène doit se trouver en face des gradins. L'éclairage unitaire et constant des salles de gymnastique doit être démontré.

L'accès au gradin pour le public est long et passe obligatoirement par le réfectoire, ce qui peut être assez contraignant.

Projet N° 41 - 23.27.73

Le projet implante le volume de la salle polyvalente près de l'entrée de la parcelle attribuant clairement l'entrée aux activités publiques (parking et place de fêtes) et l'arrière aux activités sportives.

L'organisation intérieure devra être précisée, notamment au niveau des circulations pieds propres et pieds sales et dans la position de la scène qui doit être située en face des gradins.

L'expression du bâtiment en trois "boîtes" massives, reliées par une peau, transparente et filtrant la lumière, le tout recouvert par une toiture flottante au-dessus est séduisante mais doit être développée et vérifiée tant au niveau de la mise en œuvre que de la construction et des coûts.

L'éclairage unitaire et constant des salles de gymnastique doit être démontré.

4. DEROULEMENT DU JUGEMENT DU DEUXIEME TOUR

4.1 Projets remis

Les documents des 15 projets ont été remis dans les délais exigés.

Il s'agit des projets suivants, ils conservent leur numéro du premier tour.

Projet No 7	71.37.05
Projet No 9	14.01.76
Projet No 10	48.52.09
Projet No 11	14.10.99
Projet No 13	10.26.99
Projet No 16	82.69.56
Projet No 17	19.23.81
Projet No 19	75.48.26
Projet No 22	12.00.39
Projet No 23	17.77.57
Projet No 24	43.47.73
Projet No 29	12.94.37
Projet No 37	46.68.54
Projet No 38	17.38.11
Projet No 41	23.27.73

4.2 Examen préalable

L'examen préalable des projets, visant à contrôler le respect du règlement et du programme, remplit les exigences de la norme SIA 152, art. 42.1 et a été effectué par le Service des bâtiments, monuments et archéologie de l'Etat du Valais. Le procès-verbal d'ouverture des cartables et le rapport technique sont remis aux membres du jury.

4.3 Délibérations

Le jury s'est réuni les 18 et 19 janvier 2000 à la salle de protection civile du Nézet à Grône.

4.4 Recevabilité

Les 15 concours retenus lors du premier tour sont parvenus dans les délais imposés par le règlement et programme et ils remplissent les exigences de la norme SIA 152, art. 42.1.

Quelques interprétations extensives du programme (relation gymnastique – musculation, par exemple) et du périmètre ont été constatées. Le jury, en vertu de l'article 17.3 (SIA 152 édition 93) a accepté ces projets tant pour le jugement que pour l'attribution des prix.

L'organisation propre à chacun des 15 projets contrôlés répond de manière générale au programme demandé.

Le calcul du cube SIA n'a pas fait l'objet d'un contrôle lors de l'examen préalable. Un pointage du premier prix a été effectué lors du jugement.

Les volumes vont de 17'060 à 23'593 pour le plus important ;
cube moyen : 19'648 ;
cube médian : 20'326 ;
cube du projet (contrôlé et corrigé) du 1^{er} prix : 18'380.

4.5 Examen des projets

Le jury procède à l'examen complet des 15 projets en rappelant les éléments significatifs résultant des examens préalables.

4.6 Deuxième tour d'élimination

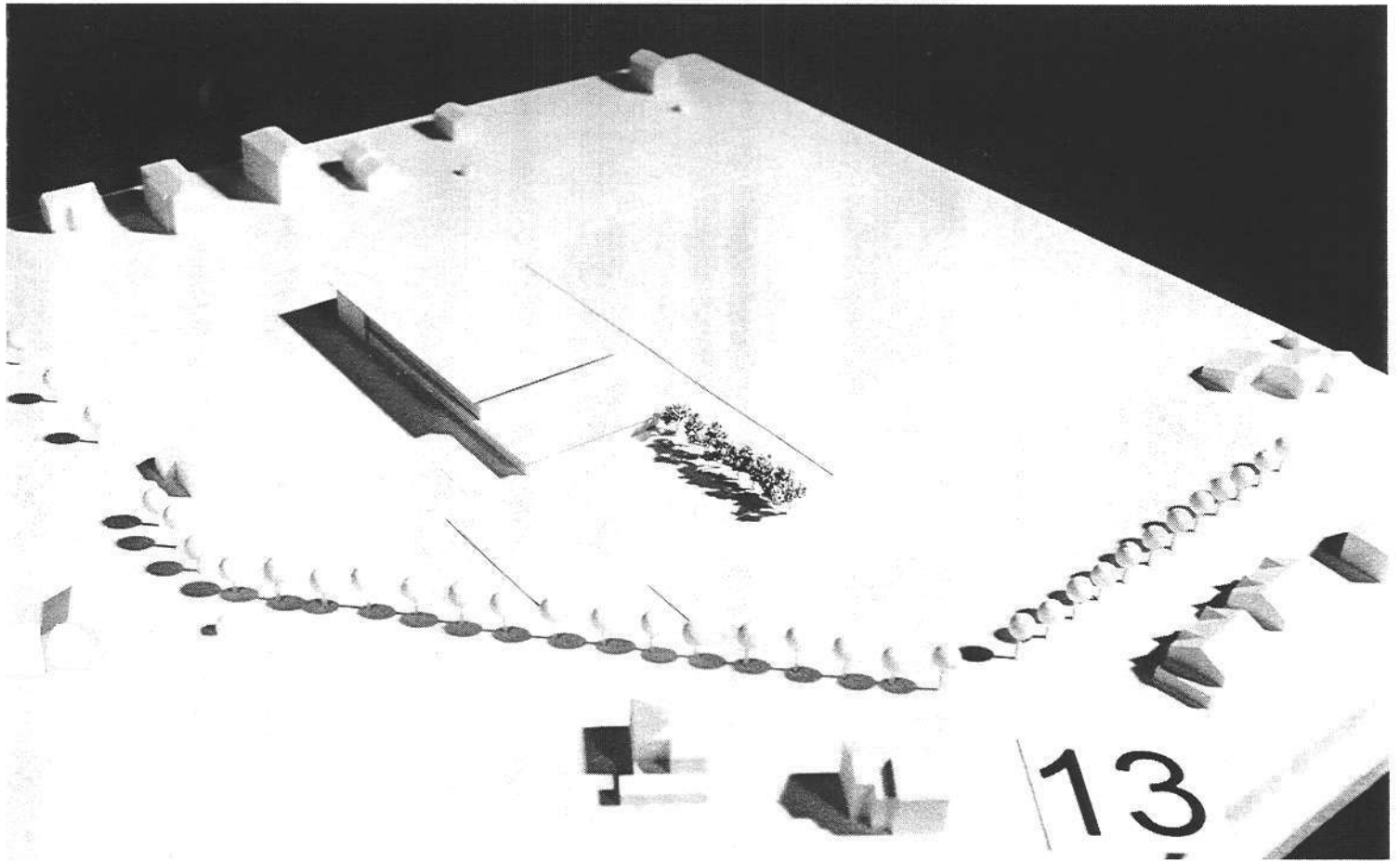
(Le premier tour correspond aux projets non retenus, voir pt 3.4 ci-dessus).

Après avoir pris connaissance du rapport technique et procédé à l'examen général des projets, le jury étudie tous les projets et décide d'éliminer, au deuxième tour, les projets ne répondant pas globalement ou sectoriellement aux questions soulevées par ce concours, notamment dans leurs rapports avec le site, mais aussi dans leur organisation ou les aménagements proposés.

Les 5 projets suivants sont éliminés au deuxième tour :

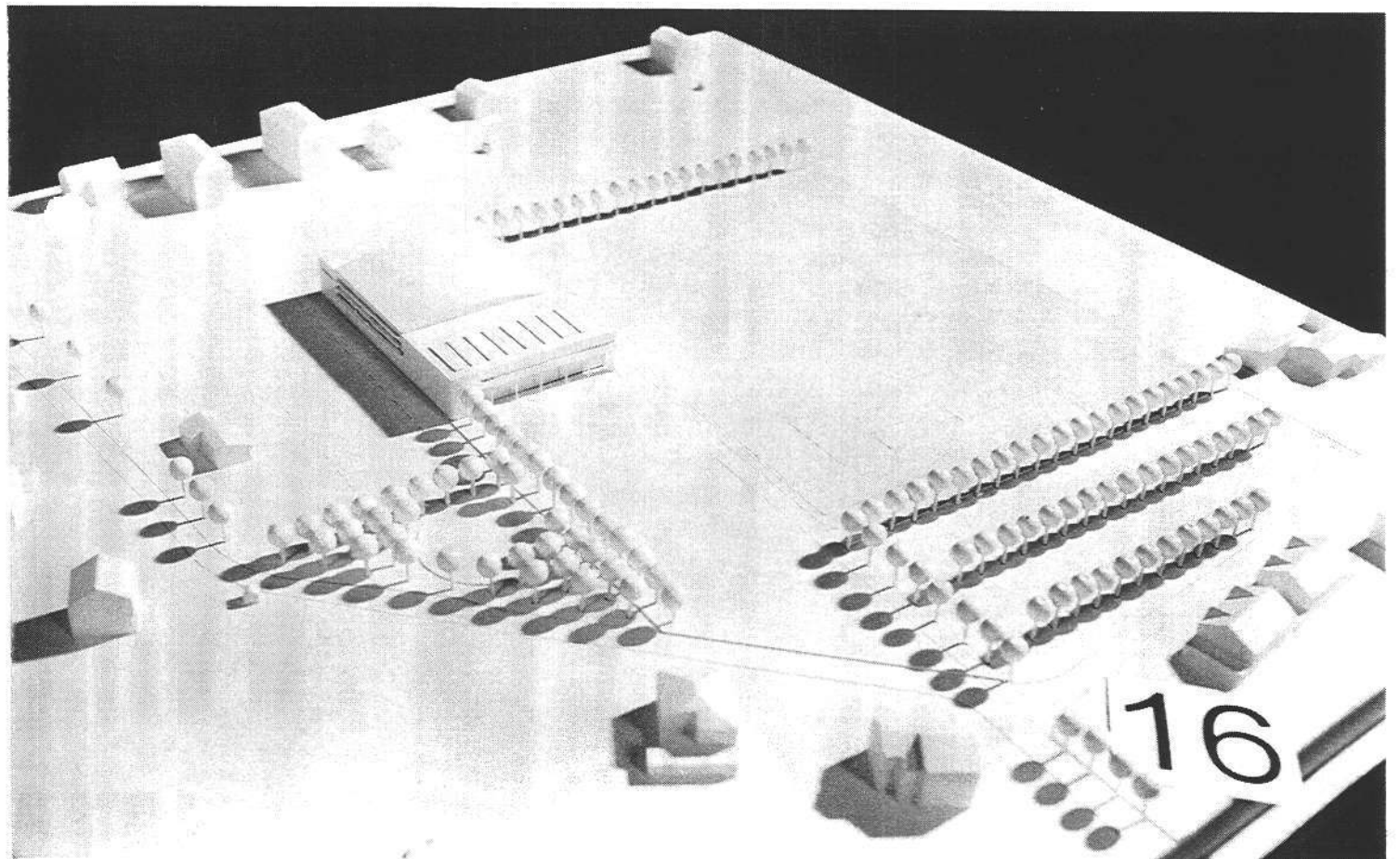
Projet No 13	10.26.99
Projet No 16	82.69.56
Projet No 17	19.23.81
Projet No 22	12.00.39
Projet No 38	17.38.11

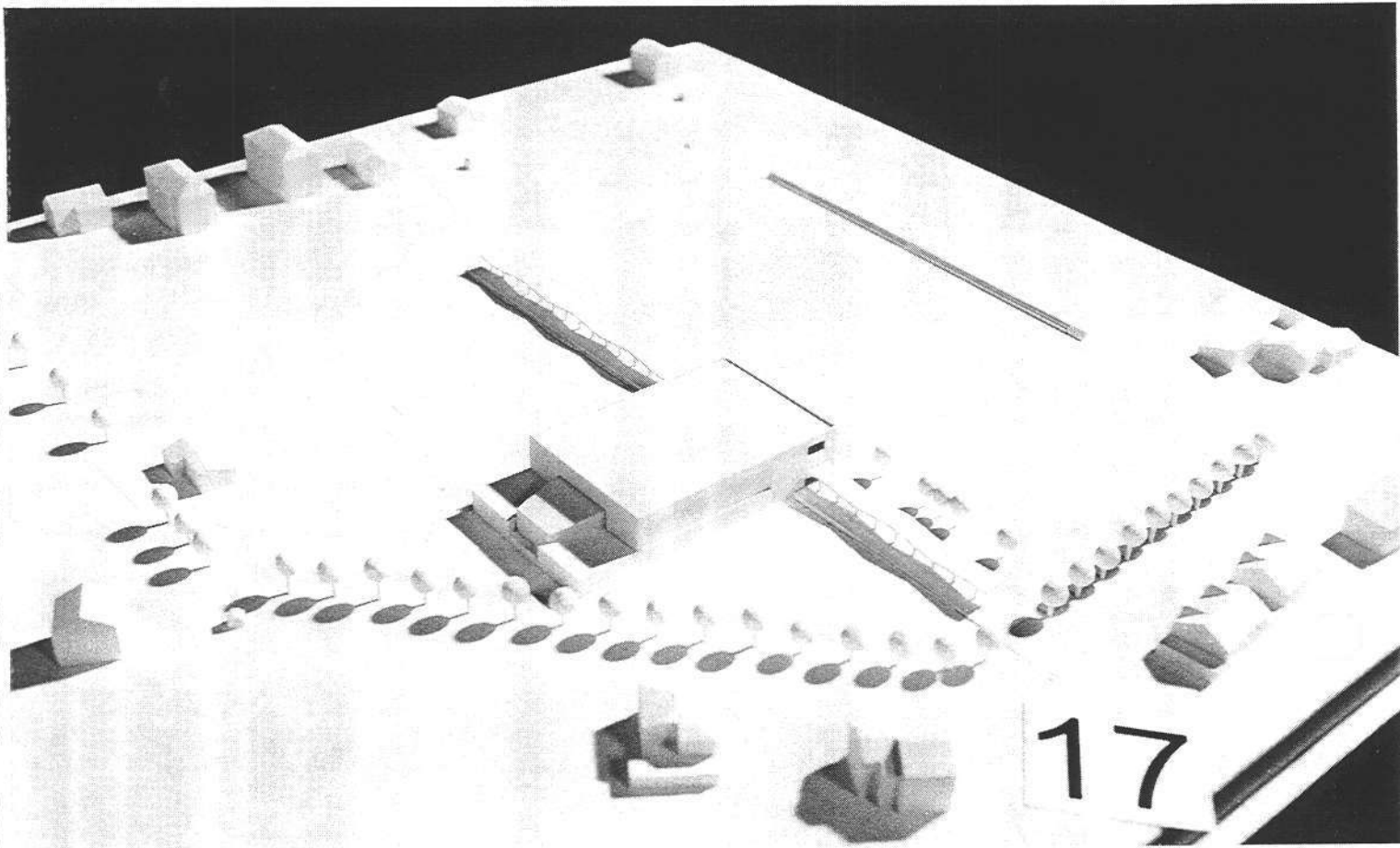
Le jury renonce à rédiger une critique complémentaire de chacun de ces projets (voir premier tour, point 3.5). Il tient cependant à relever que malgré certaines qualités d'implantation ou d'organisation, une volumétrie et une expression architecturale séduisante ou une évolution intéressante (et ou quelque fois une régression !) depuis le premier tour, ces projets n'apportent pas une réponse satisfaisante sur un ou plusieurs points importants. Pour plus de détails, voir le point 2.2 « Réflexions à propos du jugement ».



Projet No 13 - 10.26.99

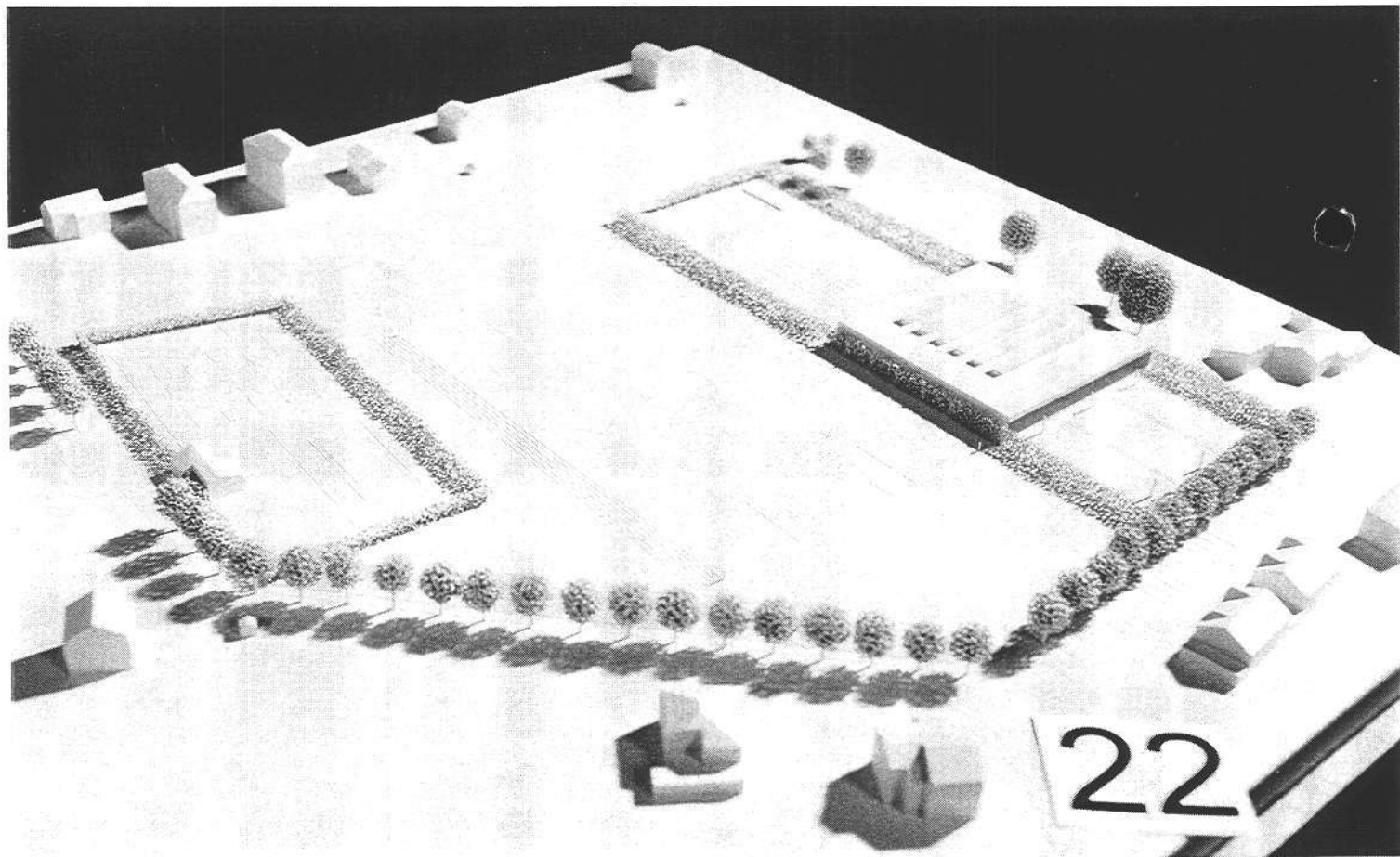
Projet No 16 - 82.69.56

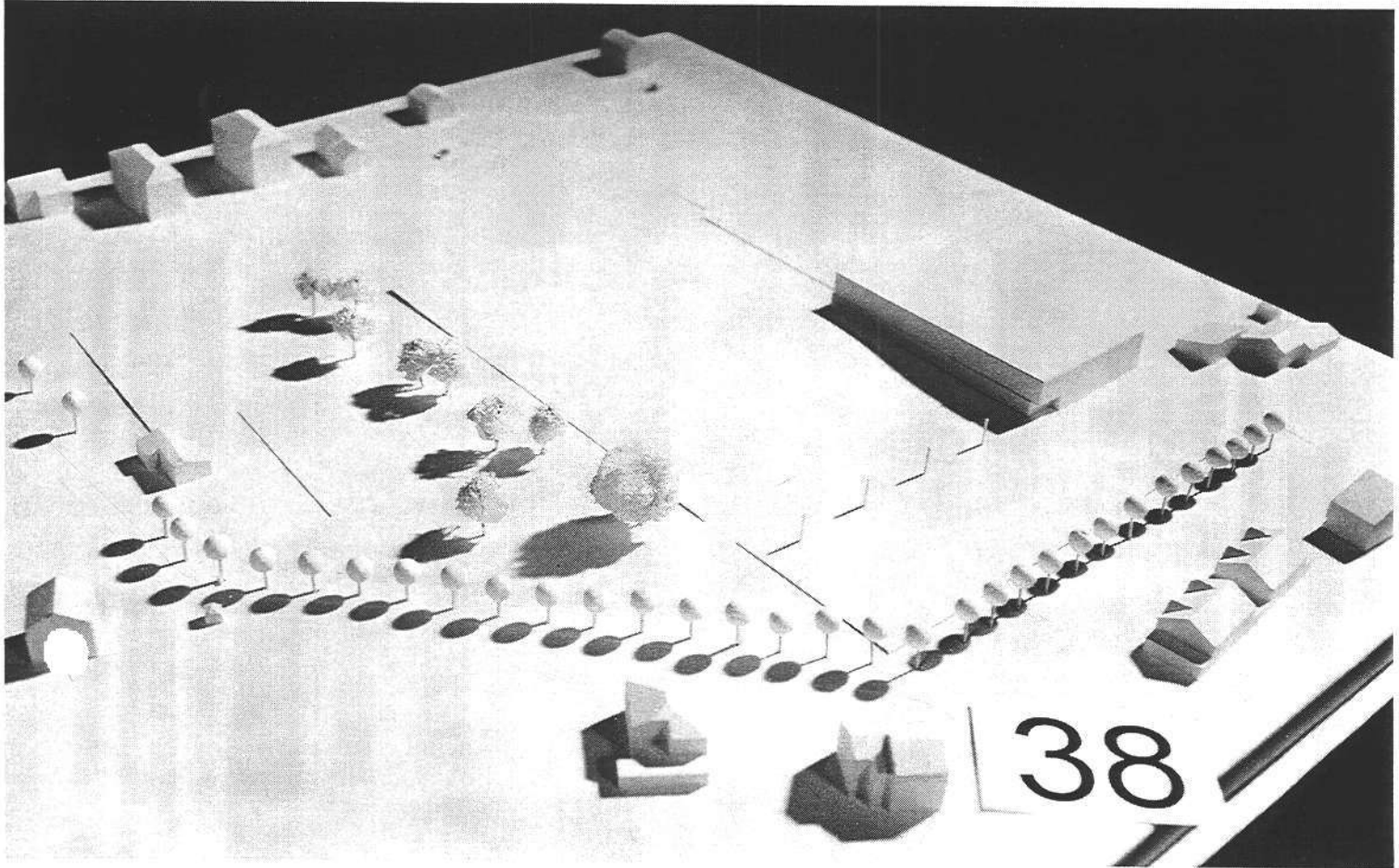




Projet No 17 - 19.23.81

Projet No 22 - 12.00.39





Projet No 38 - 17.38.11

4.7 Troisième tour d'élimination

Le jury approfondit l'analyse des projets lors d'un troisième tour et élimine les 4 projets suivants :

Projet No 9	14.01.76
Projet No 29	12.94.37
Projet No 37	46.68.54
Projet No 41	23.27.73

Remarque : cette critique complète celle faite, de ces mêmes projets, lors du premier tour du concours, voir point 3.5 ci-dessus.

Projet No 9 – 14.01.76

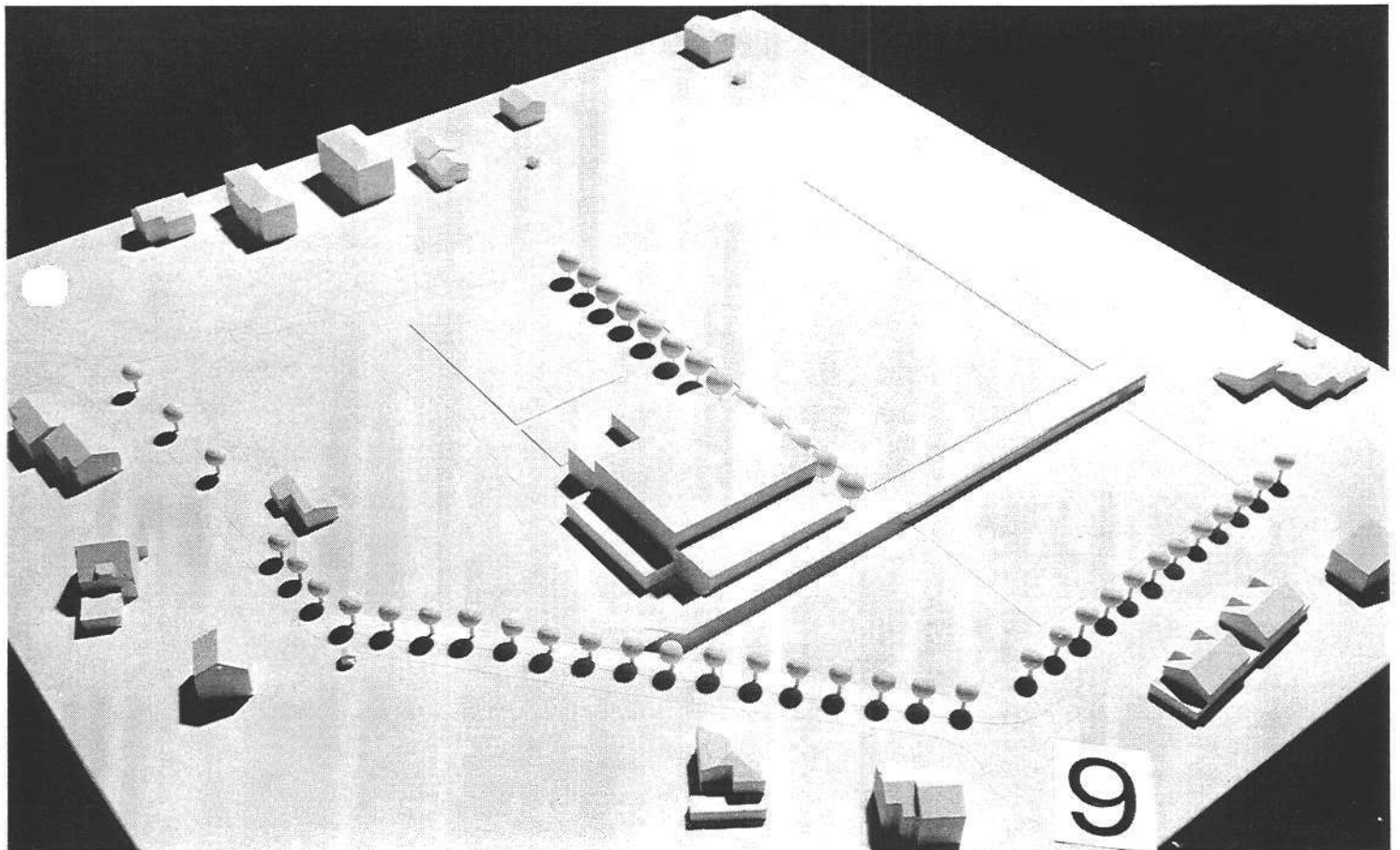
Le projet s'implante dans la partie sud-ouest de la parcelle et s'accroche à un long portique qui divise le site en deux parties, l'une dédiée à la pratique du sport, l'autre au parking et à la place de fêtes. Cette implantation crée une place d'accès généreuse pouvant être associée à cette place de fêtes.

L'organisation générale propose d'installer le réfectoire sous le portique créant un dos au parking et s'ouvrant largement sur le terrain de football. Cette décision présente l'avantage de permettre le fonctionnement autonome du réfectoire, mais l'exclut partiellement des manifestations qui pourraient avoir lieu dans la salle elle-même. L'organisation intérieure de la salle est satisfaisante, quand bien même la position des vestiaires à l'étage complique quelque peu le fonctionnement général. Les locaux situés à l'ouest (engins extérieurs, musculation, vestiaires maître, etc...) sont placés dans un élément rapporté au volume principal. Ce dispositif nuit à la précision de la volumétrie et lui confère un statut d'annexe peu satisfaisant. La construction de galeries latérales permettant l'accès au niveau supérieur des services de la scène n'est pas forcément nécessaire et engendre des volumes inutiles.

L'implantation des salles permet un éclairage aisé et uniforme de bonne qualité.

Le principe structurel est simple, toutefois le jury regrette le caractère un peu sommaire des élévations, celles-ci ne pouvant pas donner réellement d'information sur la matérialisation.

Le cube (non vérifié) se situe dans la moyenne supérieure des projets.



Projet No 29 – 12.94.37

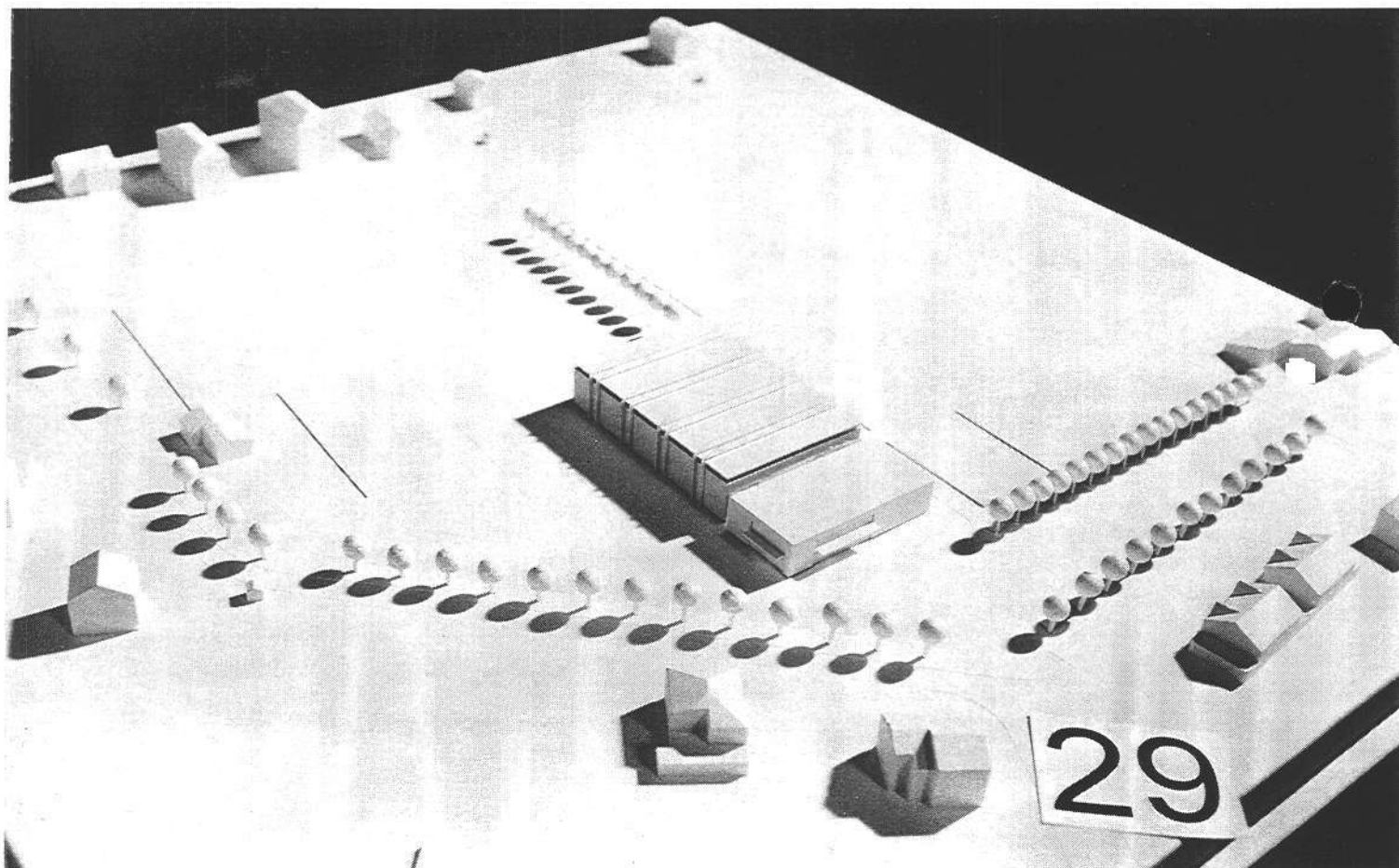
L'auteur implante le bâtiment près de l'entrée sud de la parcelle et l'oriente parallèlement au terrain de football. Il propose de mettre la place de fêtes à l'arrière de ce volume, « au fond » de la parcelle. Si cette disposition permet de conserver le parking lors de l'utilisation de la place de fêtes, en revanche elle relègue celle-ci « à l'arrière » et la déconnecte fortement du « village ».

Le principe typologique adopté en couches transversales est contredit, dans la première couche, par une division perpendiculaire de celle-ci, proposant d'une part des vestiaires sur deux niveaux et d'autre part le réfectoire et l'accès organisés sur une double hauteur. Il en résulte un déséquilibre du plan malheureux, et du point de vue fonctionnel, on peut regretter que le réfectoire ne soit pas en relation avec le terrain de sports. La disposition des gradins et des accès à la salle prive les spectateurs des meilleures places.

L'éclairage des salles est satisfaisant et devrait permettre un bon usage de celles-ci.

La structure proposée paraît relativement complexe et le choix de suspendre la toiture à la structure primaire devrait être soigneusement évalué.

Le cube (non vérifié) se situe en-dessous de la moyenne des projets.



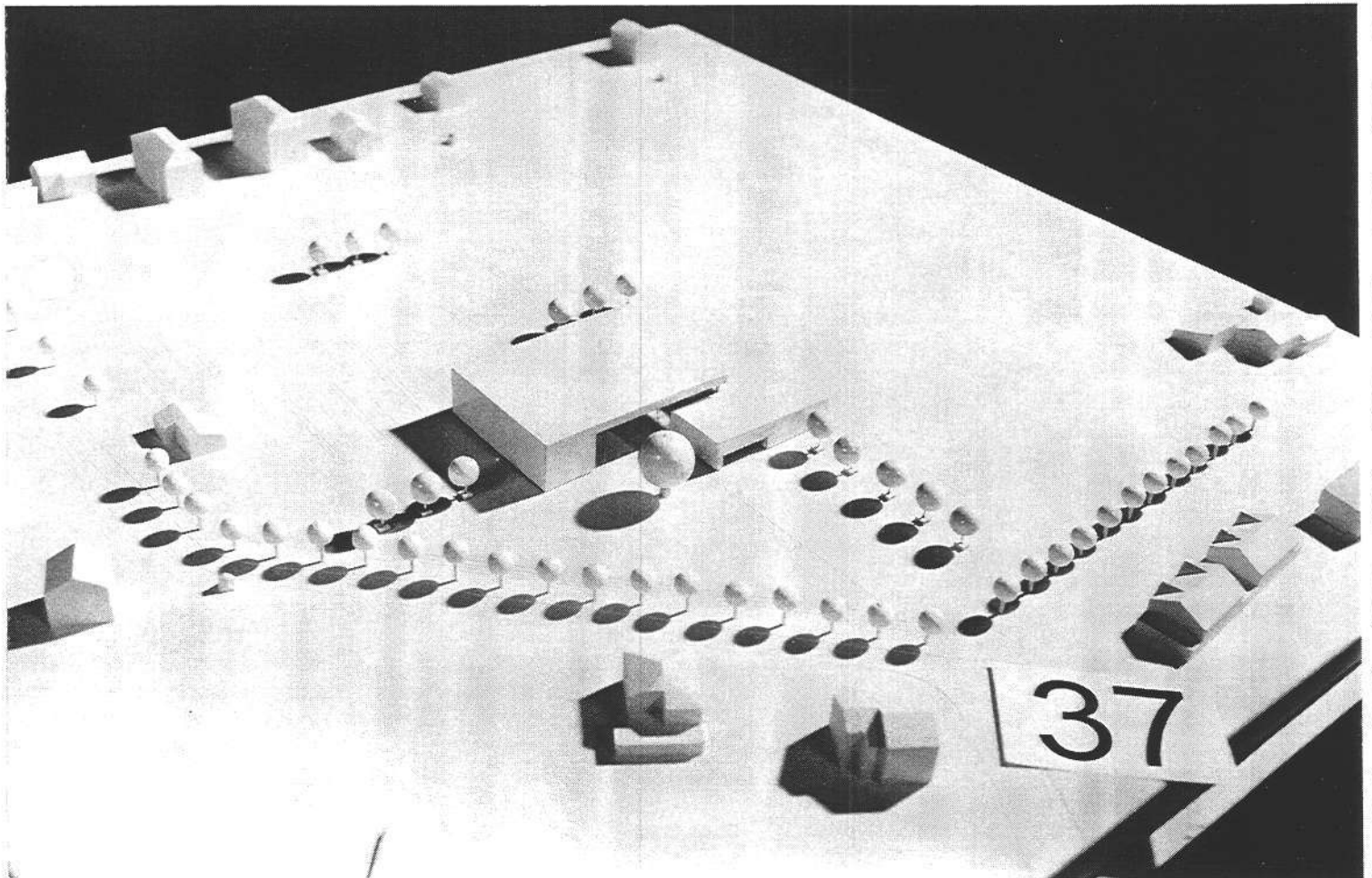
Projet No 37 – 46.68.54

Ce projet propose l'implantation d'une construction au centre du site autour de laquelle gravitent les éléments extérieurs du programme. Cette implantation reste imprécise, ne semblant découler que des dimensions réciproques de chacune des parties.

La construction est composée de deux volumes s'imbriquant l'un dans l'autre. Le premier, revêtu d'un bardage bois, abrite les salles de sports alors que le second, en béton brut, accueille le solde du programme.

L'impression générale ressentie est que l'auteur soit parti d'une composition formelle aprioriste et que le programme fut adapté à cette dernière et non l'inverse. Ainsi, des questions comme la pertinence du double volume d'entrée, de la taille disproportionnée du réfectoire ou encore de la pléthore d'espaces servant, corroborent cette impression. Il découle de cette attitude, par ailleurs, un cube SIA (non vérifié) au-dessus de la moyenne. En outre, l'imbrication des deux volumes entraîne une disparité dans l'homogénéité de l'éclairage naturel des deux salles.

L'expression architecturale et la matérialisation de ce projet sont satisfaisantes.



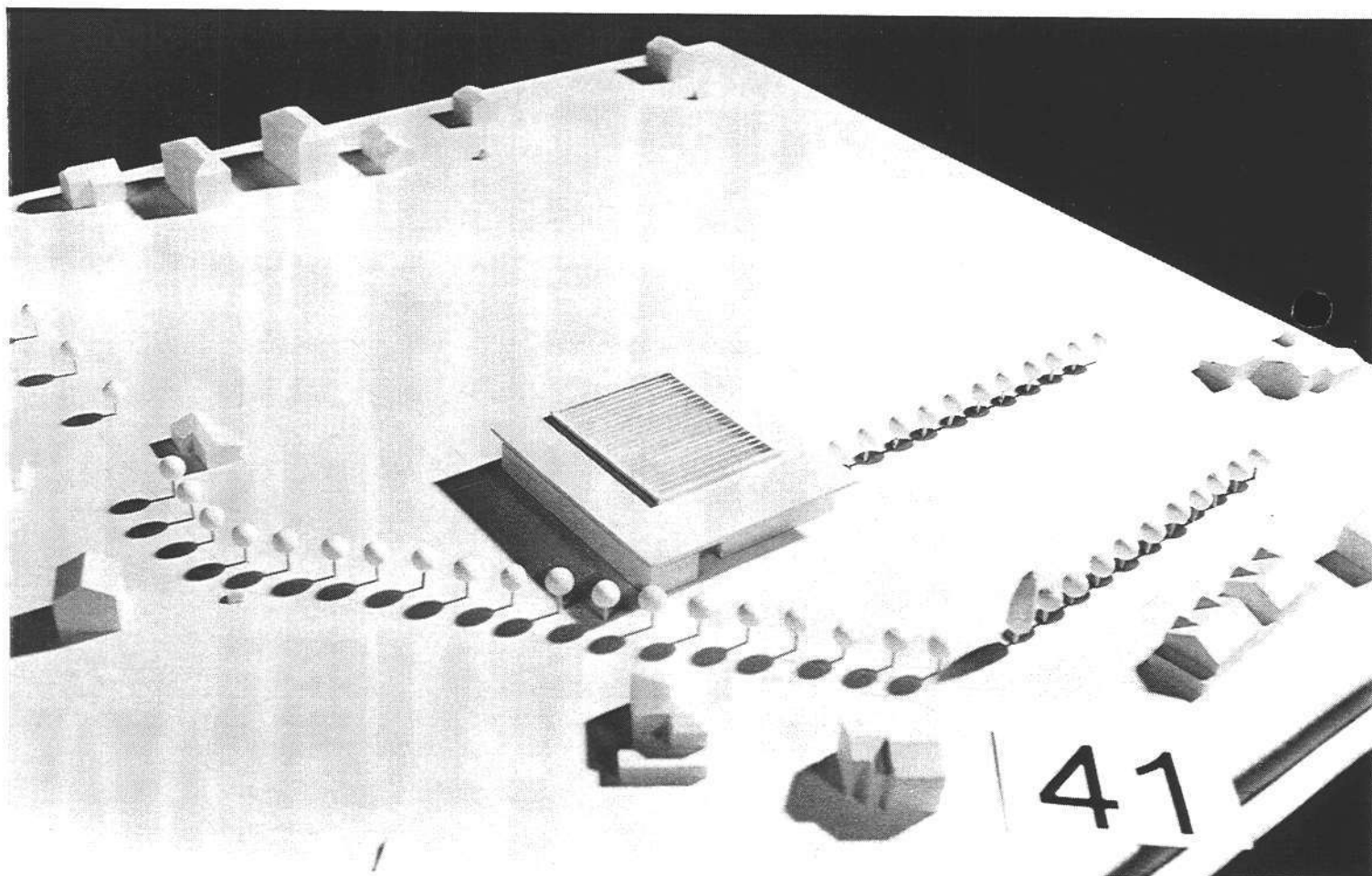
Projet No 41 – 23.27.73

L'auteur implante le volume du projet près de l'accès sud à la parcelle réservant le sud de celle-ci au parking, à l'accès et à la place de fêtes et plaçant les terrains de sports vers l'arrière. Le dispositif est garant d'un bon fonctionnement aussi bien en utilisation « scolaire » que « publique ».

L'auteur regroupe les activités annexes à la gymnastique dans trois volumes « durs » d'où résultent les salles de gymnastique et supportant une grande plaque faisant office de toiture unitaire. Le principe est intéressant, toutefois, il induit un éclairage des salles de gymnastique tellement inégal que l'auteur a dû percer abondamment la toiture ce qui amoindrit ainsi les qualités tectoniques du projet. Il est également regrettable que l'accès au réfectoire se fasse par l'espace majeur.

Les principes de matérialisation proposés lors du premier tour, en référence avec les matériaux du village, sont intéressants mais les informations du projet au deuxième tour sont insuffisantes pour juger de leur interprétation.

Le cube (non vérifié) se situe dans la moyenne des projets.



4.8 Analyse des projets restants

Le jury procède à l'analyse plus détaillée des 6 projets restants :

Projet No 7	71.37.05
Projet No 10	48.52.09
Projet No 11	14.10.99
Projet No 19	75.48.26
Projet No 23	17.77.57
Projet No 24	43.47.73

sur la base des critères suivants :

- Implantation, relations au site, circulations générales, espaces extérieurs
- Organisation fonctionnelle, circulations intérieures, liaisons, orientation et éclairage naturel des salles de gymnastique
- Qualité des espaces et expression architecturale
- Economie générale des projets et aspects techniques

Dans la critique écrite, qui suit, le jury relève les points principaux de ces différents projets. Il s'agit de résumés plus que de critiques exhaustives. Il n'est possible ni de relever tous les aspects positifs ni de faire ressortir toutes les lacunes. Cette critique complète celle des mêmes projets faite au premier tour (voir point 3.5 ci-dessus).

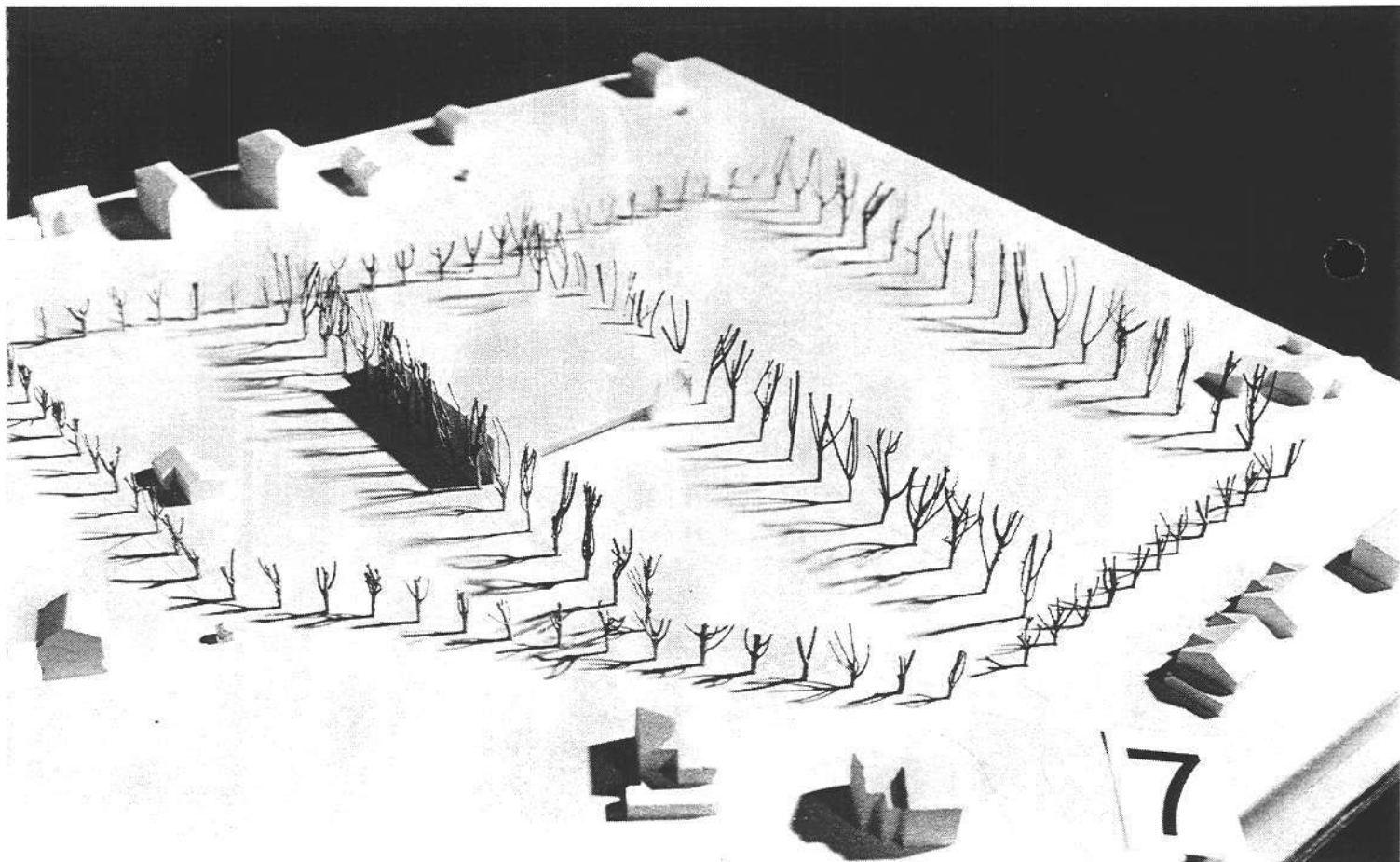
Projet No 7 – 71.37.05

Le découpage tripartite du site, mis en place dès le premier degré, est ici confirmé et renforcé. Si les avantages, en terme de flexibilité, d'un tel dispositif sont évidents, la proposition présentée souffre quelque peu du manque de précision de la position du volume construit.

Le volume se présente comme un solitaire occupant la totalité de la largeur de la bande médiane. Il est composé par un espace central lui-même formé de la succession d'un hall, des deux salles et du fitness, flanqué à l'est et à l'ouest d'une zone de services. Le dispositif ainsi mis en place revendique un haut degré de transparence dans le sens nord-sud. On peut regretter que cet effort n'apparaisse qu'au rez-de-chaussée mais pas aux étages, ce qui aurait amélioré l'éclairage des salles de gymnastique.

Le fonctionnement général est bon, la typologie mise en place étant très efficace de par sa clarté. Néanmoins, la volonté aprioriste de l'auteur du projet à vouloir symétriser son plan l'entraîne dans un surdimensionnement de certains espaces et dans l'ajout d'éléments de programme non demandés par le présent concours. Cette attitude a pour effet d'augmenter le cube construit dans des proportions non négligeables, le situant au-dessus de la moyenne.

L'expression architecturale et sa matérialisation sont satisfaisantes.



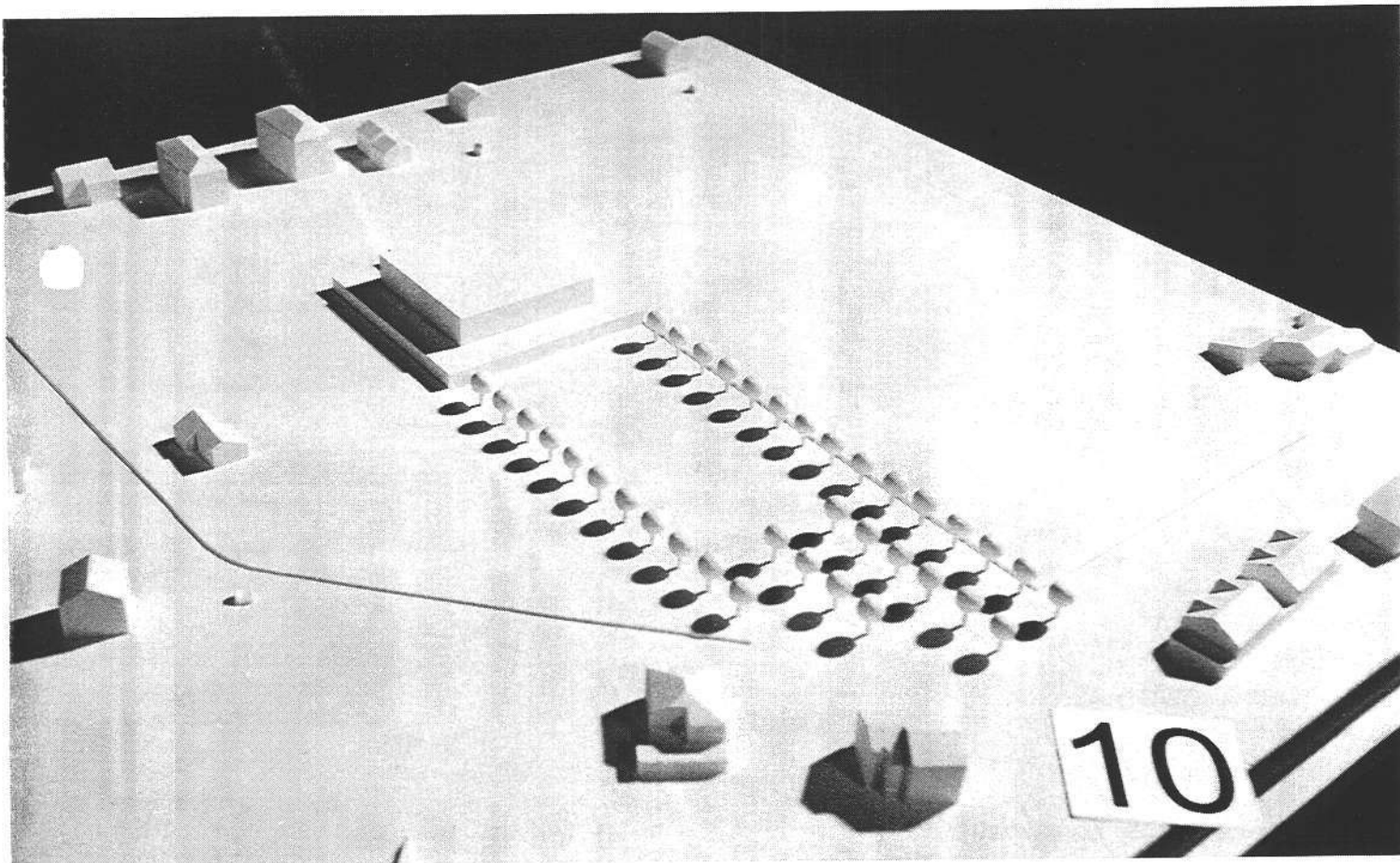
Projet No 10 – 48.52.09

Le découpage de la parcelle en trois bandes programmatiques, esquissé lors du premier degré, est précisé et renforcé. Au nord de la bande médiane se situe la construction composée d'un volume haut abritant les salles et d'une couronne basse regroupant les espaces servants.

Le dispositif est habile permettant un excellent éclairage naturel périphérique des salles de gymnastique. De plus, la matérialisation de ce même dispositif, mêlant bois et métal, est intéressante.

L'organisation générale du plan ne suscite pas de commentaire particulier à l'exception de l'espace d'entrée. Ce dernier, déjà souligné lors de la précédente critique, en raison d'une symétrie trop systématique entraînant la création d'une double entrée, est mal résolu dans cette phase. En effet, la monumentalisation de l'approche du bâtiment, accentuée par la position de ce dernier et par des rangées d'arbres, est renforcée par une entrée unique et axée. Or, cet accès, débouchant dans le réfectoire et aboutissant dans le comptoir de service, est inadapté en terme de hiérarchie des espaces et comme lieu de référence d'un bâtiment public. La présence d'une excroissance au volume de la scène, dans l'axe, au nord de la construction, renforce ce malaise quant à l'image du bâtiment.

Le choix typologique permet à ce projet de se situer au-dessous de la moyenne des cubes et d'être relativement économique structurellement.



Projet No 11 – 14.10.99

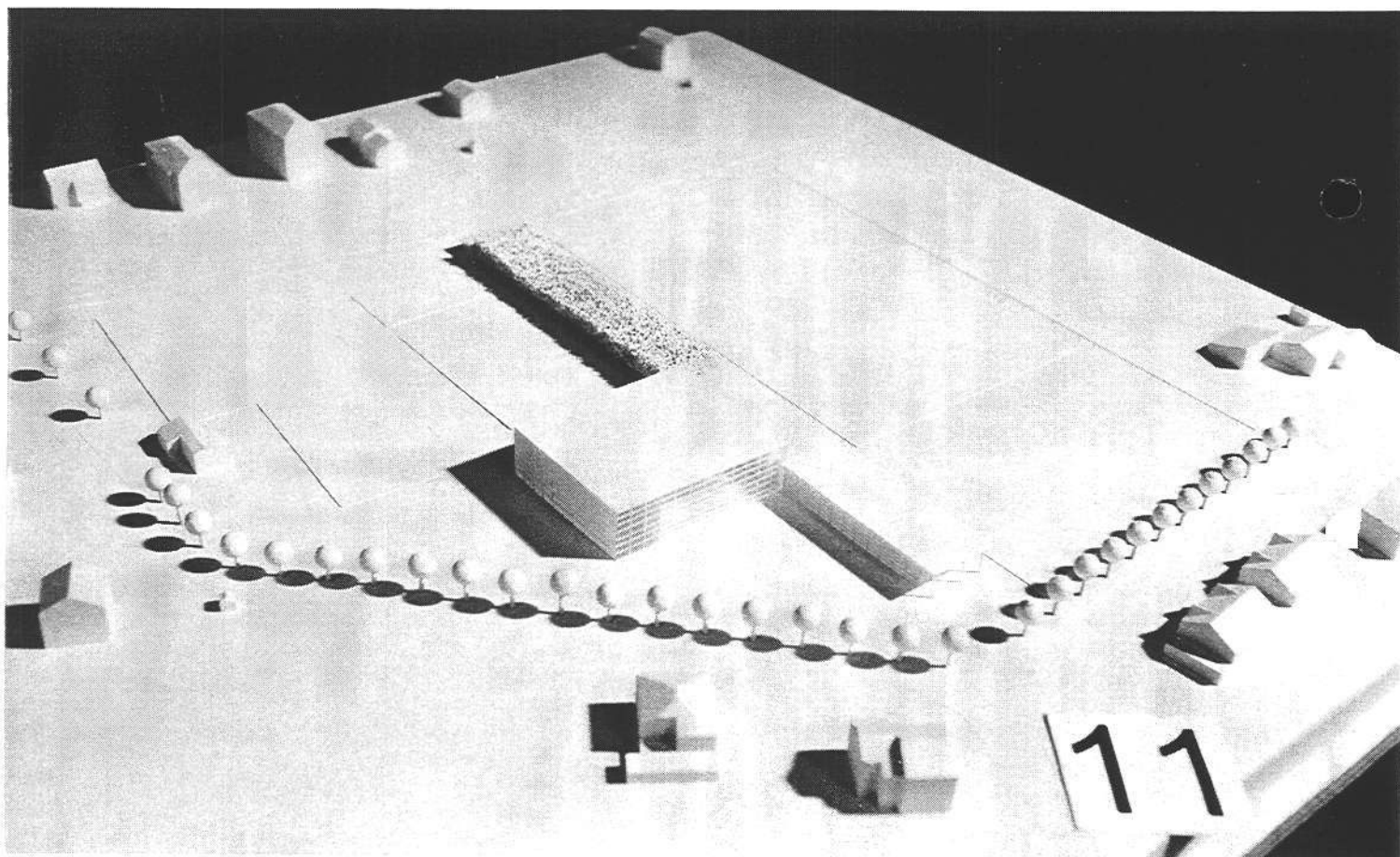
Le projet divise la parcelle en deux dans le sens nord-sud à l'aide d'une « barre » tantôt construite, tantôt plantée d'arbres. Les différentes fonctions majeures viennent s'accrocher naturellement le long de ce dispositif. L'accès principal à la parcelle se fait depuis le sud, il est en contact étroit avec cette « barre » ordonnatrice. Les aires extérieures sont implantées de façon satisfaisante laissant même des surfaces non déterminées pour des aménagements futurs.

L'organisation intérieure des locaux est simple et rationnelle. Elle permet sans problème des aménagements non encore déterminés. Le dispositif choisi pour la scène offre une possibilité bienvenue de spectacles en plein air. La position exacte de l'entrée et la nature de la relation visuelle entre la salle de musculation et la salle de gymnastique devraient être améliorées. Le jury apprécie la variété des espaces et les diverses relations qui les unit. Le plan proposé permet des interprétations multiples sans générer de m³ inutiles. L'accès aux salles de gymnastique, lors d'un usage en salle polyvalente, est un peu étroit.

L'éclairage des locaux est satisfaisant, toutefois la façade sud de la salle de gymnastique devrait comporter des protections solaires importantes.

Les principes structuraux proposés sont simples et garant d'une bonne économie, toutefois l'abus de piliers (notamment dans la partie vestiaire) est inutile et coûteux. L'utilisation presque abusive de vitrages poserait certainement des problèmes énergétiques et économiques.

Le cube (contrôlé) se situe dans la moyenne inférieure.



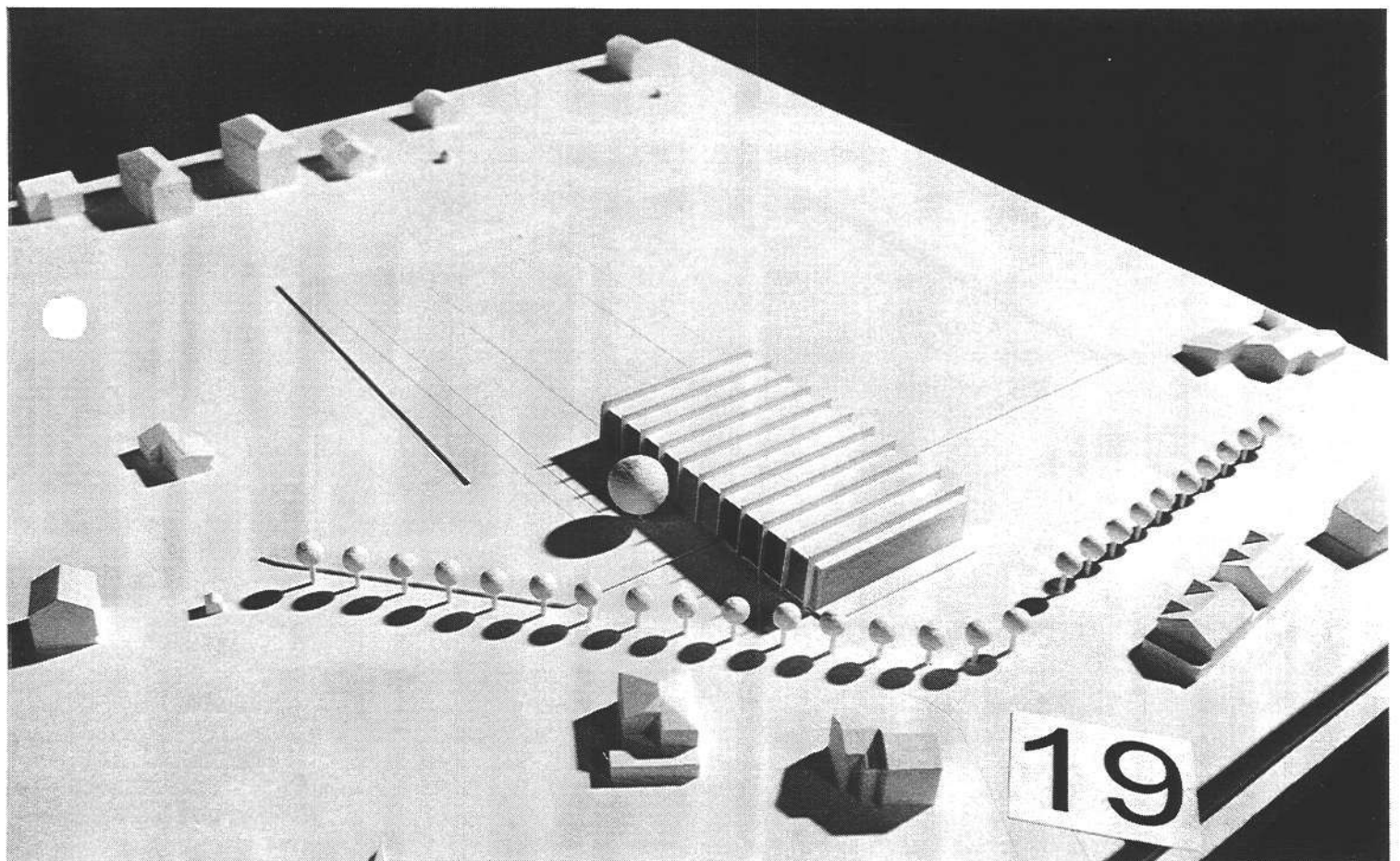
Projet No 19 – 75.48.26

Le site est partagé en deux zones, dans le sens est-ouest, dont l'une regroupe les infrastructures sportives et l'autre la place des fêtes et le parking. La salle polyvalente est implantée à cheval sur ces deux secteurs lui conférant ainsi une grande précision d'implantation.

Le principe typologique esquissé lors du premier degré, à savoir une boîte dans laquelle se développent des éléments programmatiques dotés d'une certaine autonomie, est ici renforcé et porté vers une radicalisation séduisante.

Néanmoins, il est regrettable que l'auteur, pour une raison qui reste incompréhensible, ait retourné le système de distribution du plan, plaçant les gradins publics au nord de son bâtiment et le dispositif scénique au sud. Cette décision entraîne la création d'un couloir inutile et une complication dans l'organisation de la zone d'entrée au complexe. De plus, ce choix augmente significativement le volume construit, ruinant dès lors les avantages évidents des préceptes typologiques.

Les choix structurels, la qualité de la lumière naturelle ainsi que l'expression architecturale sont en adéquation avec le thème.



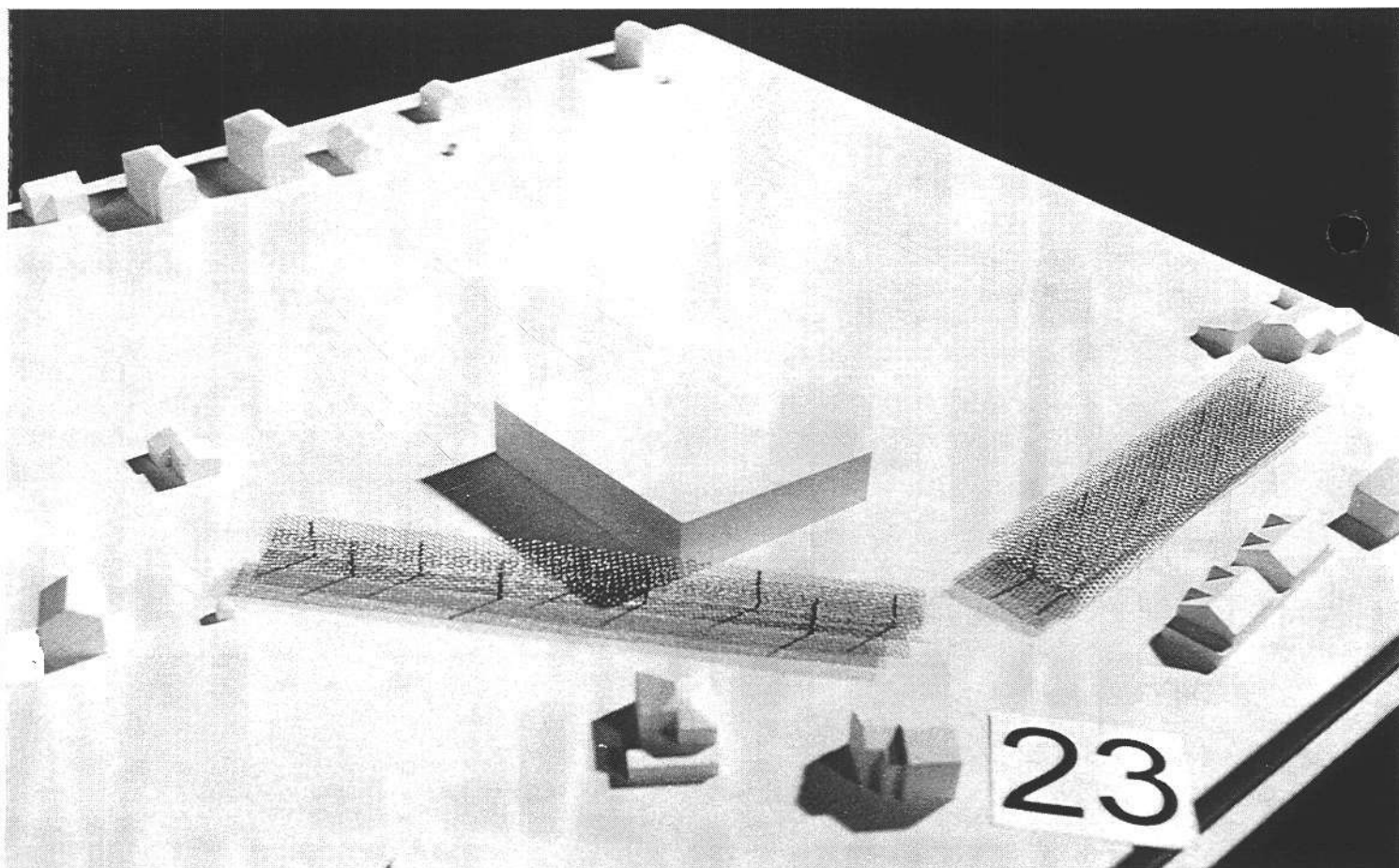
Projet No 23 – 17.77.57

L'auteur implante un volume monolithique proche de l'accès sud de la parcelle. La position est précise dans le terrain et le fait que ce volume ne soit pas orthogonal contribue à unifier le site et à mettre en relation avec ce volume tous les éléments extérieurs du programme. Ce dispositif qui donne un caractère unitaire à la parcelle introduit également un rapport d'échelle intéressant entre les volumes et les vides. Pour confirmer cet effet, la toiture est légèrement en biais, de ce fait le volume du projet ne se réfère à aucune direction existante.

Le principe typologique choisi entoure entièrement les salles de gymnastique d'une couche de locaux qui contient tantôt le théâtre ou le réfectoire et les gradins, tantôt les vestiaires. L'effet ainsi obtenu donne aux salles de gymnastique un caractère de point focal en parfaite cohérence avec le plan masse. Malheureusement, les locaux demandés sont quantitativement insuffisants pour remplir cette couche d'où une certaine quantité de m² inutiles.

La position des vestiaires à l'étage et le fait de devoir traverser les gradins pour la moitié d'entre eux est discutable et rend le fonctionnement un peu ardu. Les salles sont éclairées presque exclusivement par la toiture et le dispositif proposé devrait être démontré tant au niveau quantitatif que qualitatif.

Sur le plan de la matérialisation, l'auteur propose une structure bi-dimensionnelle en bois, une enveloppe ventilée en bois et des noyaux porteurs en béton. Les choix proposés sont intéressants et pourraient être certainement développés. Toutefois, les coûts de construction en regard du cube, largement supérieur à la moyenne, devraient être soigneusement étudiés.



Projet No 24 – 43.47.73

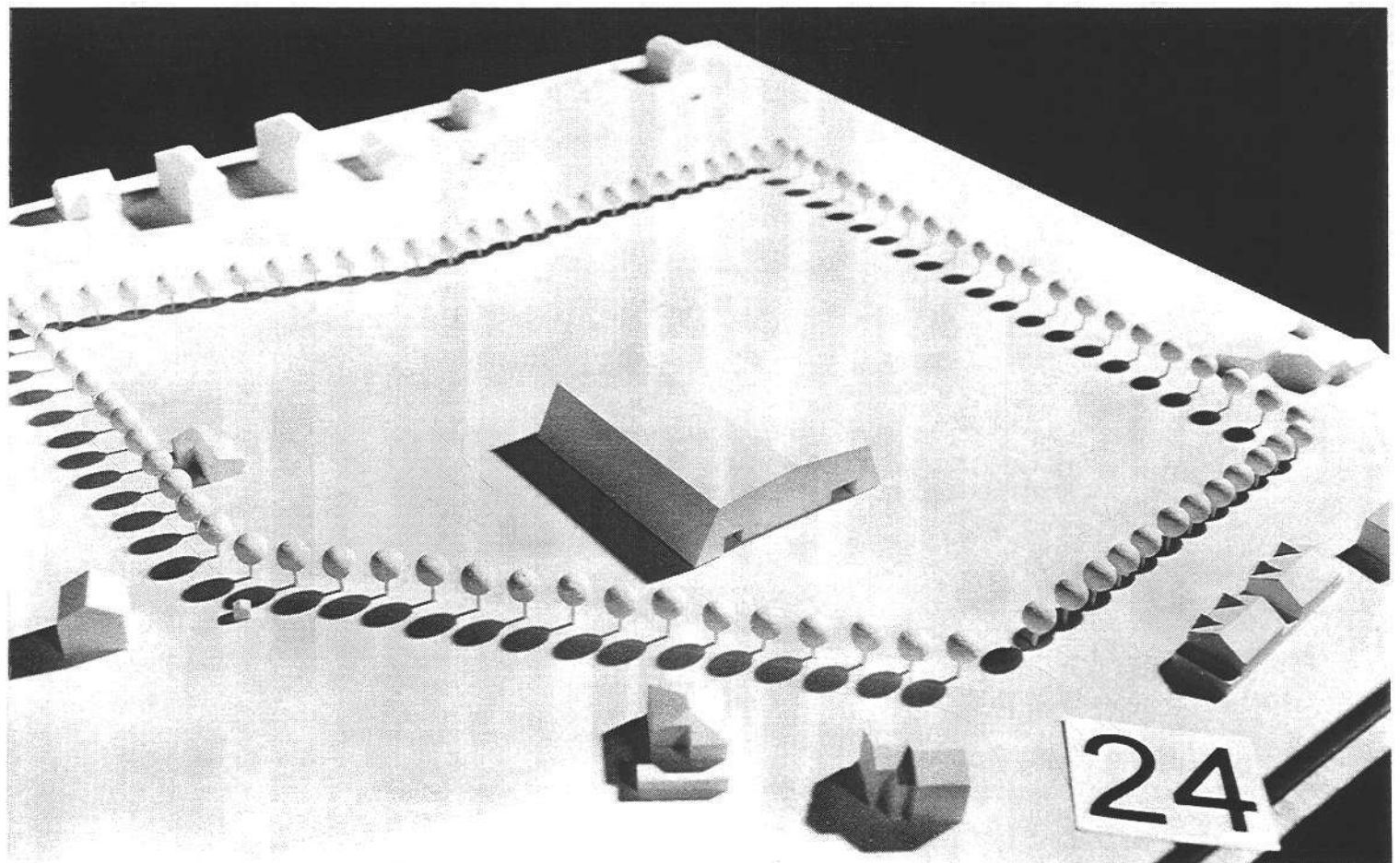
Le site, délimité par une rangée d'arbres, est découpé en trois bandes dans le sens nord-sud. La bande centrale est occupée par la place des fêtes, les parkings et par un volume atypique, une « tente », qui abrite les éléments programmatiques chauffés.

L'organisation des éléments sur le site est correcte même si l'implantation de la « tente » reste quelque peu hasardeuse.

La « tente » est en fait un volume unitaire formé par une série de cadres à treillis revêtus de verre et d'isolation translucide. Ce dispositif est intéressant et propose des effets de transparence et de lumière, tant diurne que nocturne, inhabituels.

Néanmoins, même si l'on accepte qu'une institution puisse revêtir une image, un signe, aussi connoté que celui d'une tente, on est alors en droit de s'attendre à ce que son plan s'organise de façon moins convenue que celui qui est présenté. Les interfaces, par exemple, c'est-à-dire les fonctions en relation tant avec l'extérieur qu'avec l'intérieur sont ambiguës, étant à la fois structure, enveloppe et espace. Finalement, le caractère essentiellement introverti du type choisi ne montre-t-il pas ses limites dans le cas du programme de ce concours ?

Un effort non négligeable a été fait concernant la démonstration technique de la viabilité de cette proposition. Le cube (non vérifié) est légèrement au-dessous de la moyenne.



4.9 Tour de rattrapage

Conformément à l'art. 44.1 du Règlement SIA No 152, le jury passe en revue tous les projets et maintient ses décisions.

5. CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury décide d'attribuer à l'unanimité le premier prix :

1^{er} prix	Projet No 11 – 14.10.99	Fr. 9'000.--
----------------------------	--------------------------------	---------------------

et à la majorité les prix suivants :

2e prix	Projet No 23 – 17.77.57	Fr. 6'500.--
----------------	--------------------------------	---------------------

3e prix	Projet No 24 – 43.47.73	Fr. 5'500.--
----------------	--------------------------------	---------------------

4e prix	Projet No 10 – 48.52.09	Fr. 4'000.--
----------------	--------------------------------	---------------------

5e prix	Projet No 19 – 75.48.26	Fr. 3'000.--
----------------	--------------------------------	---------------------

6e prix	Projet No 7 – 71.37.05	Fr. 2'000.--
----------------	-------------------------------	---------------------

6. RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS DU JURY

Arrivé au terme de son jugement, le jury recommande, à l'unanimité, au maître de l'ouvrage, conformément à l'art. 47 du règlement SIA 152, le projet No 11 – 14.10.99 pour la poursuite des études en vue de l'exécution.

Il remercie l'ensemble des concurrents pour la contribution qu'ils ont, chacun, apportée à la recherche d'une solution pour cette importante réalisation.

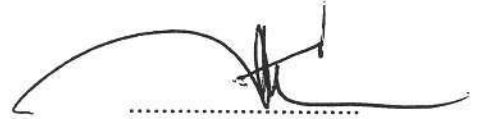
7. APPROBATION DU RAPPORT DU JURY

Après lecture et contrôle du présent rapport, le jury l'adopte à l'unanimité et appose sa signature.

Grône, le 19 janvier 2000

Le Président :

Bernard ATTINGER



Les Membres :

Gaby FAVRE

André GILLIOZ

Pierre ROUAULT

Bernard ZURBUCHEN



Les Suppléants :

Evelyne GARD

Laurent MAYORAZ

Daniel PERRUCHOUD

Jean-Bernard ZUFFEREY



Les experts :

Erwin EYER

Eric MABILLARD

Christian PRALONG

Patrick RUDAZ



8. OUVERTURE DES ENVELOPPES CACHETEES

8.1 Projets primés

Le jury prend connaissance du nom des auteurs des projets primés.

- 1^{er} prix** **Fr. 9'000.-- / Projet No 11 – 14.10.99**
- Auteurs : Aloys Page, Frédéric Page, Geneviève Page
Page Architectes SA, Romont et Fribourg
- Collaborateurs : *David Demierre, Fabrice Lambert*
- 2^{ème} prix** **Fr. 6'500.-- / Projet No 23 – 17.77.57**
- Auteurs : Bonnard et Woeffray, Monthey
- Collaborateurs : *Martin Dauner, Laurent Savioz, Jocelyne Winiger*
- 3^{ème} prix** **Fr. 5'500.-- / Projet No 24 – 43.47.73**
- Auteurs : O. Galletti – C. Matter, Collombey et Lausanne
- 4^{ème} prix** **Fr. 4'000.-- / Projet No 10 – 48.52.09**
- Auteurs : ARCHEION, Martigny
Michel Troillet, Nathalie Allet Coudray,
Nathalie Gabioud Fasel, Nicolas Meilland
- 5^{ème} prix** **Fr. 3'000.-- / Projet No 19 – 75.48.26**
- Auteurs : Ami et Luc Delaloye, Martigny
- Collaborateurs : *François Delaloye, Christophe Lugon-Moulin,
Eric Défago*
- Consultants : *CSD Monod Ingénieurs conseils SA,
J-P. Gendre, Epalinges et
Sorane SA, rationalisation énergétique,
M. Chuard, Lausanne*
- 6^{ème} prix** **Fr. 2'000.-- / Projet No 7 - 71.37.05**
- Auteurs : Atelier nord-sud, Vevey
Laurent Fesselet, Michael Vöchting,
Pierre-Antoine Wanner

9. DIVERS

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu en présence des autorités et d'une délégation du jury,

le vendredi 11 février 2000 à 17h00

à la salle de protection civile du Nézot à Grône

L'exposition sera ouverte au public du samedi 12 février au lundi 21 février 2000 de 17h00 à 20h00, y compris les samedis et dimanches.

Les concurrents des projets non primés sont invités à retirer leurs documents à l'Administration communale de Grône du 21 au 31 mars 2000, de 8h00 à 12h00.

Passé ce délai, les plans et maquettes deviendront propriété de la commune.

LE PRESIDENT DU JURY

Bernard ATTINGER

Grône, le 19 janvier 2000

10. LISTE DES AUTEURS

Projet No 1 - 29.27.15	Auteurs : Philippe et Sandra de KALBERMATTEN, arch. FSA/ISA, dipl. EPFL, Sion
Projet No 2 - 44.56.87	Auteurs : Atelier d'architecture Claudine LORENZ & Florian MUSSO, Sion Coll. : François SAVIOZ
Projet No 3 - 36.42.95	RUDAZ + RUDAZ, atelier d'architecture, Sion Auteurs : Christophe RUDAZ, Gezam PACARIZI
Projet No 4 - 10.36.71	Auteur : Karim VOUILLOZ, arch. dipl. ETS, Sion
Projet No 5 - 67.00.70	Bureau d'architecture Michel et Corinne ZUCHUAT, EPFL/ISA, Sion
Projet No 6 - 26.53.81	Bureau d'architecture "FM STUDIO", Blaise FAVRE, arch. EPFL, Pierre-Antoine MASSEREY Sàrl, arch. EPF/ISA, Venthône
Projet No 7 - 71.37.05	Auteurs : Atelier nord-sud, arch. Laurent FESSELET, arch. EPFL/ISA, Michael VOECHTING, arch. EPFL/ISA Pierre-Antoine WANNER, arch. EPFL, Vevey
Projet No 8 - 23.18.13	Auteurs : Stéphanie FORNAY, Atelier d'architecte, Le Châble Geneviève NANCHEN, Martigny
Projet No 9 - 14.01.76	Auteur : Bureau A31, Pierre SCHWEIZER, arch. EPF/Z/ISA, Siere
Projet No 10 - 48.52.09	ARCHEION, Auteurs : Michel TROILLET, arch. ETS/UTS, Nathalie ALLET COUDRAY, arch. EPFL, Nathalie GABIOUD FASEL, arch. EPFL, Nicolas MEILLAND, arch. EPFL/ISA, Martigny
Projet No 11 - 14.10.99	PAGE ARCHITECTES SA, SIA/EPFL, Romont et Fribourg, Auteurs : Aloys, PAGE, Frédéric PAGE, Geneviève PAGE Coll. : David DEMIERRE, Fabrice LAMBERT
Projet No 12 - 73.82.37	Auteurs : BAKKER & BLANC, arch. TUD/EPFL/ISA, Marco BAKKER, Alexandre BLANC, Pascal TANARI, Bienne Coll. : Damien ANDENMATTEN, Denis PERRET
Projet No 13 - 10.26.99	Auteurs : Bureau d'architecture Jean-Paul BALET & Christian RAVAZ, Grimisuat Coll. : Jean-Claude NEURHOR, Grône/Loye
Projet No 14 - 75.07.28	CAGNA ARCHITECTES, + COLL. ASS., Sion, Jean CAGNA, arch. Pierre CAGNA, arch. EPFL/ISA
Projet No 15 - 14.34.12	Auteur : Roland GAY, arch. FAS/ISA, Monthey Ingénieur bois : CHABLOZ & PARTENAIRES, SA, Le Mort s/Lausanne
Projet No 16 - 82.69.56	Auteur : Fabrice FRANZETTI, Bureau d'architecture SA, Martigny Coll. : Thierry SABATIER, arch. ETS
Projet No 17 - 19.23.81	Auteur : André DARIOLY SA, Atelier d'architecture, Sion, Réchy Coll. : Mynam FORMAZ, arch. dipl. EPFL/ISA, Sion, Guy BAUMGARTNER
Projet No 18 - 18.04.31	Auteur : Pascale PACOZZI, arch. dipl. EPFL, Siere
Projet No 19 - 75.48.26	Auteurs : Ami et Luc DELALOYE, arch. EPFL/FAS/ISA, Martigny Coll. : François DELALOYE, Christophe LUGON-MOULIN, Eric DEFAGO Consultants : CSD-MONOD, Ing. Conseils SA, J-P. GENDRE, Epalinges SORANE SA, rationalisation énergétique, M. CHUARD, Lausanne
Projet No 20 - 49.27	Auteur : Sophie BRUCHEZ, Le Châble
Projet No 21 - 27.93.51	Auteurs : Marc KLAUS, arch. EPFL, Leytron, Fabrice IANI, arch. Bramois
Projet No 22 - 12.00.39	Atelier d'architectes Jean-Claude FRUND, Antonio GALLINA, Alexandre REY, arch. dipl. ETS, Neuchâtel
Projet No 23 - 17.77.57	Auteurs : BONNARD & WOEFFRAY, arch. FAS/ISA, Monthey Coll. : Martin DAUNER, Laurent SAVIOZ, Jocelyne WINIGER
Projet No 24 - 43.47.73	Auteurs : O. GALLETTI - C. MATTER, arch. EPFL/FAS/ISA, Collombey et Lausanne
Projet No 25 - 54.56.86	Auteur du projet : Atelier J. CHABBEY & M. VOILLAT, arch. EPFL/ISA/FAS, Martigny Coll. : A. FERNANDEZ
Projet No 26 - 25.87.43	Auteur : Jean-Paul CHABBEY, arch. EPFL/ISA, Monthey Coll. : Claudia BETRISEY, arch. EPFZ, Benoit ALMANN, arch. ETS Ambroise BONVIN, arch. ETS, Jean-Daniel BERSET, arch. EPFL, Alain WOLF, stagiaire EPFL
Projet No 27 - 01.10.10	Auteurs : Jodok BRUNNER, Sion, arch. EPFL, Nicolas ROSSIER, arch. ETS, Grône
Projet No 28 - 42.39.17	Auteurs : Raymond THELER, dipl. arch. ETH, Gilbert GSPONER, dipl. arch. ETH Christof WYER, Innenarch. dipl. HFG, Lalden
Projet No 29 - 12.94.37	Auteurs : Atelier d'architecture Hans et Linus MEIER S.A., Sion arch. dipl. EPFZ/ISA/FSAI et arch. tech. dipl. ETS/UTS, Marcel BERBIER, arch. dir. de travaux Coll. : Stéphane MEIER, arch. dipl. EPFL/ISA
Projet No 30 - 08.66.71	Auteur : Christophe PIDOUX, DPX ARCHITECTES, Sion
Projet No 31 - 21.7	Auteurs : Marie-Hélène SCHMIDT-DUBAS, arch. SIA/EPFL, Sion Associés : Pierre-Albert HERITIER, arch., Jean-Marc ANZEVU, arch. EAUG
Projet No 32 - 05.02.23	Auteurs : Raphaël BERCLAZ & Jean-Luc TORRENT, arch. ETS, Sion
Projet No 33 - 26.31.24	Auteurs : Tony RUPPEN, arch. FAS, Naters Coll. : Alberto KOECHLI, arch. ETS, Gabriel BORTER, arch. EPFZ ing. : Werner FUX, ing. EPFZ, Naters
Projet No 34 - 73.52.44	Bureau d'architecture Michel BORNET, Haute-Nendaz
Projet No 35 - 42.08.56	Auteur : Aude BORNET FOURNIER, arch. dipl. EPFL/ISA, Haute-Nendaz
Projet No 36 - 86.98.61	Auteur : André PRALONG, arch. ETS, Chermignon
Projet No 37 - 46.68.54	Auteurs : Patrick & Jean-Claude RENGGLI, arch. EPF/ETS/ISA, Siere, Noës
Projet No 38 - 17.38.11	Auteurs : Bureau d'architecture Pierre PRALONG & CONSORTS S.à.r.l Crans-sur-Sierr Coll. : Pierre PRALONG, arch., Jean-Pierre TISSIERES arch. ETS, Hermann HOFMANN, arch. IAL, Vittorio DRESTI, arch. ETS
Projet No 39 - 78.96.23	Auteurs : IMBODEN & TROGER, arch. HTL, Viège, Kilian IMBODEN, dipl. arch. HTL, Klaus TROGER, dipl. arch. HTL Coll. : Jérôme DECHANEZ, dipl. arch. ETS
Projet No 40 - 25.10.52	Atelier d'architecture Michel COUTURIER, Grône
Projet No 41 - 23.27.73	Auteur : Jean-Marc GENOUD, arch. EPFL, Muraz Coll. : Stéphane KLINGELE
Projet No 42 - 70.36.91	Auteur : Joseph CORDONIER, Flanthey
Projet No 43 - 35.90.16	Auteurs : ATELIER 96, Viennaz, François BRESSOUD, arch. EAAL, Viennaz, Tobias SCHAEFER, arch. EAAL, Lausanne, Anne LUYET, arch. EPFL, Sion
Projet No 44 - 19.24.27	Auteur : Léonard DALBERTO, arch. EPFL, web designer, Saxon
Projet No 45 - 14.27.13	Auteurs : Patrick MESTELAN et Bernard GACHET, arch. EPF/ISA, Lausanne
Projet No 46 - 31.12.99	Auteurs : Anne-Valérie NAHRATH & Vincent VOILLAMOZ, arch. EPFL, Saxon, Lausanne
Projet No 47 - 90.17.01	Auteurs : MEIER & ASSOCIES ARCHITECTES, Philippe MEIER, arch. EPFL Arane PONCET, arch. EAUG, Coppet Coll. : Frank HERBERT, arch. EPFL/ISA
Projet No 48 - 59.37.75	Auteurs : C. & V. - Porrentruy Jérôme CHENAL & Antoine VOISARD, Porrentruy, Fontenais
Projet No 49 - 12.96.47	Auteurs : Philippe CHASSOT, arch. dipl. ETS/UTS, François BESSON arch. dipl. ETS/UTS, Martigny